RAPPORT *d'activités* 2020

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

Sommaire

Édito du président 3
Présentation de la CACTLF 5
Le territoire 6
Les compétences communautaires 7
Fonctionnement institutionnel 9
Développement économique 11
Environnement et déchets 16
Gestion des déchets 17
Aménagement de l'espace et mobilité 20
Transports urbains / Transports scolaires 21
Service mutualisé du droit des sols 24
Cohésion sociale 28
Habitat/Logement 29
Programme « Petites villes de demain » 33
Aire d'accueil des gens du voyage de Ognes 34
Partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation 36
Chantiers d'insertion 37
Politique de la ville 40
Cadre de Vie / Services 42
Maisons de Santé Pluridisciplinaires 43
Enfance/Jeunesse 44
Affaires scolaires 48
Espaces Publics Numériques 49
Interventions dans les domaines culturels et sportifs 50
Aide à domicile 51
Ressources 52
Communication 53
Equipements 54
Finances 55
Notes 58

Édito du président

L'année 2020 aura été une année particulière à plus d'un titre.

Particulière, car les mots « confinement », « gestes barrières », « distanciation sociale » étaient jusqu'alors étrangers à notre langage quotidien. La pandémie de COVID-19 a engendré une crise planétaire à laquelle, à notre niveau, nous avons su faire face. Les élus et les services de la Communauté d'agglomération ont contribué à assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité et du service public, grâce à la mise en œuvre réactive d'un plan de continuité d'activité et en prenant toutes les mesures utiles à la protection des agents. Ils ont aussi adopté et mis en œuvre, chacun à leur niveau de responsabilité, des mesures en vue de venir en aide aux entreprises en difficulté, grâce notamment à la mise en place de deux fonds d'urgence en avril et décembre 2020 à destination des entreprises du territoire.

Particulière aussi, car le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la Communauté d'agglomération, effectif depuis le 1er janvier 2020, a nécessité d'installer une nouvelle gouvernance, restant à conforter, autour de ces nouvelles compétences majeures, intégrant aussi la Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations et des eaux pluviales urbaines. La Communauté d'agglomération s'est immédiatement mise au travail, qui sera de longue haleine jusqu'à la bonne coordination dans l'intervention des acteurs concernés, l'harmonisation des tarifs et la convergence éventuelle des modes de gestion...

Particulière enfin, car l'année 2020, année électorale, a vu un renouvellement important du conseil communautaire qui a bien voulu m'accorder sa confiance en m'élisant à la Présidence de la Communauté d'agglomération. Notre intercommunalité a continué à assumer avec efficacité et rigueur ses compétences qui concernent le quotidien des habitants : le développement économique, l'environnement et la gestion des déchets ménagers, la mobilité, la politique de l'habitat, la politique de la ville, la politique de l'enfance et de la petite enfance, les affaires scolaires, l'aide à domicile… et je remercie donc les élus et les agents des services communautaires pour leur implication sans faille, dont ce rapport d'activités est l'illustration.

Présentation *de la* CACTLF

Le territoire

La Communauté d'Agglomération a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion des 24 communes de la communauté de communes Chauny-Tergnier et des 21 communes de la communauté de communes Villes d'Oyse, étendue aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy.

48 communes

382,8 km²

57 359 habitants

2e agglomération de l'Aisne

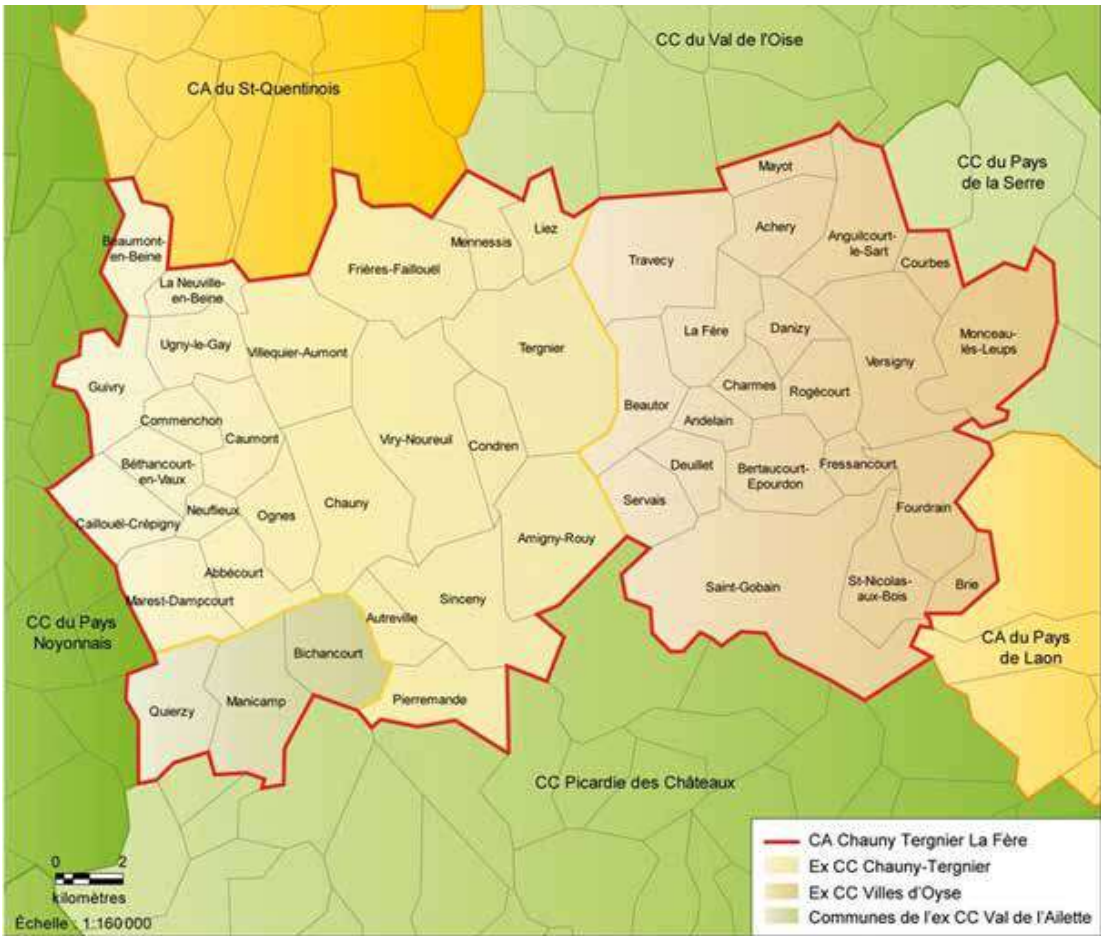

Les communes membres

Abbécourt
Achery
Amigny-Rouy
Andelain
Anguilcourt-le-Sart
Autreville
Beaumont-en-Beine
Beautor
Bertaucourt-Epourdon
Béthancourt-en-Vaux
Bichancourt
Brie
Caillouël-Crépigny
Caumont
Charmes
Chauny
Commenchon
Condren
Courbes
Danizy
Deuillet
La Fère
Fourdrain
Fressancourt
Frières-Faillouël
Guivry
Liez
Manicamp
Marest-Dampcourt
Mayot
Mennessis
Monceau-lès-Leups
Neuflieux
La Neuville-en-Beine
Ognes
Pierremande
Quierzy
Rogécourt
Saint-Gobain
Saint-Nicolas-aux-Bois
Servais
Sinceny
Tergnier
Travecy
Ugny-le-Gay
Versigny
Villequier-Aumont
Viry-Noureuil

Les compétences communautaires

Arrêté préfectoral du 4 juin 2019
Elles sont strictement définies par la loi et sont exercées par la communauté d'agglomération de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent.

Compétences obligatoires

Le développement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Constitution et gestion de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire de développement économique ; Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

L'aménagement de l'espace communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur : élaboration et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), élaboration, révision et suivi d'un schéma directeur communautaire, contribution à la démarche de pays (élaboration, révision, suivi et animation de la Charte de Pays) ; Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; Organisation de la mobilité au sens du titre III de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

L'équilibre social de l'habitat

Programme local de l'habitat ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La politique de la ville :

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

L'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

Déchets ménagers et assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés y compris les actions de prévention.

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; Défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'eau

L'assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT

La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L.2226-1 du CGCT

Compétences optionnelles

La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Lutte contre la pollution de l'air et participation au réseau pour la surveillance de la qualité de l'air, Lutte contre les nuisances sonores, Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

L'action sociale d'intérêt communautaire

La création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences facultatives

Equipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Travaux de construction neuve, de rénovation et de mise aux normes des bâtiments scolaires ; Entretien et fonctionnement des bâtiments scolaires y compris le matériel pédagogique ; Organisation et prise en charge des activités et déplacements liés aux affaires scolaires.

Sont concernés les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire suivants :

- Ecole maternelle et élémentaire d'Achery
- Ecoles maternelle et élémentaire d'Anguilcourt-le-Sart
- Groupes scolaires Camille Desmoulins, Saint Exupéry, Faidherbe et Robinson de Beautor
- Ecole maternelle et élémentaire de Bertaucourt-Epourdon
- Groupes scolaires Maurice Prat, Henri Morelle de Charmes
- Ecole maternelle de Danizy
- Ecole maternelle et élémentaire de Fourdrain
- Groupes scolaires Jean Mermoz, Jules Verne et Jean Moulin de La Fère
- Ecole maternelle et élémentaire de Monceau-les-Leups
- Groupes scolaires Jean Moulin, Gros Chêne de Saint Gobain
- Ecoles maternelle et élémentaire de Versigny
- Ecoles maternelle et élémentaire de Villequier Aumont.

La politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Création, entretien et gestion du multi-accueil « la grande aventure » de La Fère ; Création, entretien et gestion des centres de loisirs de Charmes, Beautor et Saint-Gobain ; Création, entretien et gestion d'un relais d'assistants maternels et d'un lieu d'accueil enfants/parents de La Fère.

Les services à la population

Elaboration et mise en œuvre d'actions permettant le développement des usages numériques sur le territoire ; Fonctionnement d'un service d'activités ménagères et familiales à domicile pour les personnes dont l'état de santé nécessite une aide, sur le territoire des communes suivantes : Achery, Andelain, Anguilcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Mayot, Monceau-Les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Travecy et Versigny.

Construction, aménagement, entretien et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles sur le territoire communautaire

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et portage des SAGE

Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agrées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale

Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours.

Fonctionnement institutionnel

Le Président

Il prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté d'Agglomération. Il représente l'EPCI en justice. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'assemblée délibérante. Il peut aussi déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents et/ou aux conseillers délégués.

L'ordonnance du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, a confié par délégation aux présidents d'EPCI l'ensemble des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles mentionnées du 7ème au 13ème alinéa de l'article L5211-10 du CGCT.

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de 84 délégués titulaires ; élus lors des élections municipales ; et issus des 48 communes membres. Il se réunit au moins 5 fois par an pour fixer les grandes orientations et voter le budget de la communauté d'agglomération.

Le Bureau communautaire

Il est chargé par le conseil communautaire du règlement de certaines affaires et reçoit délégation à cet effet. Il assiste le Président dans ses fonctions et se prononce sur toutes les questions d'intérêt communautaire.

Tout comme pour les décisions prises par le Président, il est rendu compte des décisions du bureau en conseil communautaire.

L'Exécutif

Cette instance non obligatoire, composée du Président, des Vices- Présidents et des conseillers communautaires ayant reçu délégation, émet un avis sur les projets de délibérations et décisions soumises au conseil et au bureau.

Les Commissions

Commissions internes

Elles examinent et émettent un avis sur les dossiers dont elles ont la compétence avant présentation au conseil. Le rôle de ces commissions est facultatif

Commissions réglementaires

- Commission d'appels d'offre (CAO) est l'organe de décision en matière de marchés publics - 2 réunions
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de membres des conseils municipaux des communes de l'agglomération, son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la CA afin de déterminer le montant des reversements fiscaux. 2 réunions
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) Elle regroupe des conseillers communautaires et des représentants d'associations d'usagers au titre de la société civile. Elle analyse les rapports des délégataires et émet son avis sur toutes les décisions relatives à la gestion des services publics locaux et sur la qualité et le prix de ces services.

Le conseil de développement

Dans une démarche de démocratie participative, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un conseil de développement. Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, son objectif est de :

- promouvoir la démocratie participative locale
- renforcer la participer citoyenne
- obtenir un avis sur les grandes questions et orientations de l'agglomération (projet de territoire, politiques locales de promotion du développement durable…).

Participations extérieures

La CACTLF est membre de syndicats mixtes, d'intercommunalités ou de structures œuvrant dans les domaines du logement, des déchets, du développement économique, etc.

Fin 2020, la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a remis à ses conseillers communautaires titulaires qui le souhaitaient une tablette numérique comme outil de dématérialisation des supports de réunions institutionnelles.

Par ailleurs, elle a instauré, conformément à la réglementation en vigueur, le remboursement des frais de mission ou de mandat spécial, le remboursement des frais de déplacements, le remboursement des frais d'aide à la personne des élus.

Les membres du bureau communautaire :

Président Dominique IGNASZAK	
1er Vice-Président Développement économique	Michel CARREAU
2ème Vice-Président Assainissement des eaux usées / Zones de développement économique	Jean FAREZ
3ème Vice-Président Politique de la Ville	Emmanuel LIEVIN
4ème Vice-Président Grandes contractualisations / Urbanisme / PLUi / Réserves foncières	Bernard BRONCHAIN
5ème Vice-Président Finances, contrôle de gestion / Politique fiscale / Marchés et mises en concurrence	Bruno COCU
6ème Vice-Président Activités ménagères et familiales à domicile / Maisons de santé pluri-professionnelles	Frédéric MATHIEU
7ème Vice-Président Protection et mise en valeur de l'environnement	Pascal DEMONT
8ème Vice-Président Economie circulaire et solidaire / Circuits courts/ Biodiversité des territoires	Aurélien GALL
9ème Vice-Président Habitat	Bernard PEZET
10ème Vice-Président Enfance / Petite enfance / Jeunesse / Affaires scolaires (écoles de La Fère)	Nicole ALLART
11ème Vice-Président Collecte et traitement des déchets	Sylvie LELONG
12ème Vice-Président Gens du voyage / Sécurité et travaux sur le patrimoine communautaire / refuge fourrière pour animaux	Sylvain LEWANDOWSKI
13ème Vice-Président Eau potable	Jackie GOARIN
14ème Vice-Président Culture / Animation / Tourisme	Patricia GOETZ
15ème Vice-Président Affaires scolaires (hors écoles de La Fère)	Marie-Noëlle VILAIN
Conseiller délégué – 1er membre du Bureau Gestion des eaux de ruissellement – eaux pluviales - GEMAPI	Luc DEGONVILLE
2ème membre du Bureau	Jean-Claude DEBONNE
3ème membre du Bureau	Laurent PENE
4ème membre du Bureau	Charles-Edouard LAW DE LAURISTON
5ème membre du Bureau	Natacha MUNOZ
6ème membre du Bureau	Jean-Jacques PIERRONT
7ème membre du Bureau	Joël DUHENOY
Conseiller délégué – 8ème membre du Bureau Action sociale	Josiane GUFFROY
Conseiller délégué – 9ème membre du Bureau Communication / Technologies de l'information et de la communication	Philippe GONCALVES
10ème membre du Bureau	Jean-Paul DUFOUR

Développement *économique*

Développement économique

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a fait du développement économique sa priorité. Elle dispose de plusieurs atouts pour accueillir les entreprises et faciliter l'installation et le développement de leur activité :

- Elle s'est dotée de bâtiments économiques représentant une surface totale de plus de 20 000 m², à travers 6 Hôtels d'entreprises, un Hôtel des Formations et une Pépinière d'entreprises.
- Elle a créé ou soutenu la mise en place de dispositifs d'aides : prêts à taux 0% aux créateurs-repreneurs d'entreprises grâce à notre partenariat avec Initiative Aisne, aide à l'investissement matériel pour les artisans et les commerçants, aide à l'immobilier d'entreprises.
- Elle commercialise trois zones d'activités économiques sur son territoire : Evolis à Tergnier, qui a vocation à accueillir des entreprises artisanales, industrielles ou logistiques ; Les Terrages à Viry-Noureuil qui est une zone commerciale ; L'Univers à Chauny qui regroupe des activités tertiaires et commerciales.

Le service développement économique de la CACTLF reçoit, oriente et accompagne chaque porteur de projet et entrepreneur.

La CACTLF travaille en partenariat avec les acteurs publics incontournables du développement économique que sont :

- Le Conseil Régional Hauts-de-France et son agence de prospection Nord France Invest
- Les services de l'Etat, notamment la Direccte et la Préfecture
- BPI France
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne
- Initiative Aisne
- Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi

Le service développement économique renforça en 2020 ses moyens, voyant son effectif passer de 2 à 5 agents, avec l'embauche d'un chargé de mission dédié au commerce et l'installation d'une plateforme « Proch Emploi » nécessitant deux salariés à temps plein. Une organisation souple fut préservée avec un leitmotiv : un interlocuteur par entreprise, peu importe le sujet ou la phase de son projet.

L'accompagnement à la création / reprise d'entreprises

L'accompagnement des porteurs de projet

Chaque année, ce sont près de 70 porteurs de projet que la CACTLF reçoit pour un accompagnement sur des sujets aussi variés que la recherche d'un local, l'identification de solutions de financement ou des renseignements sur les démarches à accomplir. Un chiffre qui est resté stable en 2020 malgré la situation sanitaire, puisque 66 créateurs/repreneurs ont été accompagnés. Mais le cœur de métier du Service Développement Economique demeure l'ingénierie financière, puisqu'il propose gratuitement et de façon personnalisée un accompagnement au montage du plan d'affaires, incluant le prévisionnel financier d'activité. Celui est incontournable pour que le projet gagne en visibilité et en lisibilité, et il est indispensable pour toute sollicitation de financement bancaire.

Notre Service procède ensuite à un suivi trimestriel de tout entrepreneur accompagné pendant au moins 4 ans après son installation.

Un travail régulier d'animation de notre réseau professionnel nous permet de compter sur un certain nombre de prescripteurs de premier plan : banques, institutionnels, experts-comptables. Une part importante des contacts établis provient néanmoins de la notoriété propre à l'Agglomération.

Ce réseau singulier constitue autant de relais et de soutiens aux entrepreneurs pour faciliter leur développement en toute sérénité.

Notre partenariat avec Initiative Aisne

En tant qu'antenne locale d'Initiative Aisne, le Service Développement Economique de la CACTLF instruit les dossiers de demande de prêts d'honneur pour les projets s'installant sur son territoire. Au cours de ces comités organisés par Initiative Aisne, 21 projets chaunois ont sollicité un financement sous forme de prêt d'honneur en 2020.

Ces projets sont représentatifs de tous les corps de métier : commerce, artisanat de service et de production, petite industrie, tertiaire…

En moyenne, 1€ de prêt à taux 0% a permis de mobiliser 8€ de prêt bancaire professionnel.

L'intérêt d'une plateforme telle qu'Initiative Aisne est double :

- faciliter le travail en réseau en matière de création d'entreprises pour échanger sur les bonnes pratiques dans l'accompagnement des porteurs de projet et assurer un suivi de qualité grâce aux bénévoles et experts membres d'Initiative Aisne,
- donner accès à des prêts à taux 0%

Hotel des formations Chauny

aux porteurs de projet, dont l'intérêt économique n'est plus à démontrer, puisque l'obtention desdits prêts facilite l'accès au crédit bancaire professionnel et irrigue ainsi la création d'activités économiques locales.

Le prêt Initiative Aisne est d'un montant compris entre 2 000 et 15 000 €, calculé en équivalence de l'apport personnel du créateur. Il est remboursable en 3 ans après une année de différé. Voici comment fonctionne le dispositif en quelques étapes :

- Le porteur de projet est accueilli et accompagné par le Service qui instruit la demande de prêt Initiative Aisne.
- Un dossier est établi et présenté en pré-comité Initiative Aisne, au cours duquel le chargé de mission valide la demande de prêt d'honneur.
- Le créateur présente ensuite personnellement son projet devant le Comité d'Agrément. Ce comité est composé de chefs d'entreprises, de banquiers, d'experts-comptables, d'avocats, d'assureurs et d'experts de la création.
- Le Comité d'Agrément vérifie la cohérence, la validité économique et financière du projet, et prend la décision d'accorder un prêt d'honneur.

Une aide directe à la création d'entreprises

La Communauté d'Agglomération finance une aide directe à la création d'entreprise, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional Hauts-de-France qui lui délègue cette possibilité. Ce dispositif intervient en soutien des investissements matériels neufs dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise à hauteur de 20% de l'investissement éligible, pour une subvention comprise entre 5 000 € et 10 000 € (projet de l'ordre de 25 000 € à 50 000 €HT). Il s'agit d'un soutien financier concret et direct. Chaque demande est examinée par le Service et validée en Bureau Communautaire.

Le soutien au développement des entreprises locales

La CACTLF entend faire du maintien et du développement des entreprises locales une priorité stratégique. Notre intervention sur ce public est multiple : recherche de local ou de terrain d'activité dans le cadre d'un développement, mises en relation, accompagnement dans un nouveau projet, recherche de solutions avec nos partenaires… Et bien entendu instruction des dispositifs d'aides financières propres à la CACTLF.

49 entrepreneurs (hors création/reprise) ont été reçus par la CACTLF en 2020.

Les dispositifs de soutien financier de la Communauté d'Agglomération

La CACTLF a mis en place en 2017 trois dispositifs de soutien financier destinés à stimuler le développement des petites entreprises et à favoriser la réalisation et l'implantation de projets économiques d'envergure. Ces aides financières sont les suivantes :

=> sur l'achat de matériel de production, subvention comprise entre 500 et 6 000 € (taux de 10 à 20 % selon les cas) ;

=> sur la réalisation de travaux, subvention comprise entre 1 000 et 5 000 € (taux de 10 %) ;

39 entreprises ont bénéficié de ces deux dispositifs « TPE/PME » pour un total de 157 000 € en 2020, soit une subvention moyenne par entreprise de 4 000 €. L'enveloppe annuelle a été consommée à 78% en raison d'une baisse des investissements des entreprises en période de crise sanitaire. Le secteur du bâtiment a particulièrement bénéficié du dispositif cette année avec 10 entreprises financées.

=> sur un projet d'immobilier industriel ou artisanal (construction, acquisition, extension de site), subvention comprise entre 20 000 € et 200 000 € (taux de 10 %) ;

=> 9 entreprises ont bénéficié de cette aide pour un total de 300 000 € : Chassis France, VB Auto 02, Sagie, JM Mécagri, Transports Martins, MCA, CPS, FIP, L'Inattendu. Il s'agit de 9 projets de développements endogènes d'entreprises existantes avec une intervention moyenne de 33 000 € par entreprise. Un réel levier pour le financement de projets immobiliers qui fixe sur le territoire des PME dynamiques.

Une offre d'immobilier d'entreprises adaptée

L'Agglomération possède plusieurs bâtiments économiques pour accueillir les entreprises dans les meilleures conditions. L'objectif est de palier les faiblesses de l'offre immobilière privée et d'apporter une solution adaptée à chaque porteur de projet pour favoriser son développement sur le territoire.

Notre parc est composé de 4 hôtels d'entreprises, d'une Pépinière, d'un bâtiment tertiaire et d'un hôtel tertiaire à Chauny, d'un hôtel d'entreprises à Charmes et d'un hôtel d'entreprises à La Fère. Le tout représente près de 40 cellules d'activités. Le taux d'occupation est en progression et affiche complet en cette fin d'année 2020 pour les ateliers de stockage/production tout comme pour les bureaux.

La CACTLF possède par ailleurs un bâtiment à vocation industrielle à Beautor loué à un logisticien.

2020 a marqué la livraison de l'Hôtel d'entreprises Jean Monnet à Chauny qui héberge les sociétés Flamme Bleue et Maxi Coffee sur une surface totale de 2 500 m².

En 2020, la réflexion sur la création du Village d'entreprises à Tergnier progresse. Son coût prévisionnel est voisin des 3 millions d'€uros et la livraison est programmée mi-2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération. Il doit répondre à la demande croissante en locaux d'activité de taille moyenne (env 200 m²) pour l'artisanat et la petite industrie.

La CACTLF recense par ailleurs dans trois catalogues de locaux les espaces disponibles sur le territoire, selon qu'ils sont à la location et à la vente. Cet outil permet

de visualiser efficacement l'immobilier disponible et de présenter les biens aux investisseurs. Les catalogues sont organisés selon la nature du bien : tertiaire, industriel/artisanal, commercial.

L'Hôtel des Formations, à vocation tertiaire, dispose de 12 salles de réunion ou formations. Il affiche très régulièrement complet.

En septembre 2020, la réflexion lancée sur la création d'un tiers-lieu, envisagé à l'origine sur une péniche itinérante, est réorientée vers un bâtiment physique situé à Chauny (quai Crozat) et propriété de quatre entrepreneurs chaunois. Une coopération entre ces derniers et la CACTLF est engagée en vue d'y héberger le futur tiers-lieu. Une étude faisabilité économique est commandée en ce sens.

Trois zones d'activités

L'Agglomération commercialise trois zones d'activités économiques. Elles disposent chacune d'une identité et d'une vocation spécifiques.

La ZAC Univers à Chauny

A Chauny, la zone d'activités Univers est une zone de commerces et de services aux particuliers et aux entreprises. Elle s'est développée autour de l'hypermarché Intermarché et de plusieurs enseignes nationales (Roady, Bricomarché, Kiabi, Gamm Vert...).

Elle concentre également des structures artisanales et de services (centre de tri postal, Pôle Emploi...) ainsi qu'une bonne partie des bâtiments économiques de la Communauté d'Agglomération (Hôtels et Pépinière).

La ZAC Les Terrages à Viry-Noureuil

Située géographiquement au cœur de l'Agglomération, entre Chauny et Tergnier, la ZAC Les Terrages poursuit en 2020 son développement. Sa vocation est de répondre aux besoins des consommateurs locaux, qui réalisent de nombreux achats courants à l'extérieur du territoire. Cette évasion commerciale est prononcée dans certains secteurs d'activités jugés clés : jouets, habillement, meubles notamment.

Zac Les Terrages à Viry-Nouveuil

La zone commerciale Les Terrages, à proximité de l'hypermarché leader Auchan, entend combler cette évasion commerciale en captant des projets d'enseignes nationales intégrées ou sous franchise. Elle propose aujourd'hui un panel de commerces variés dans le bricolage (Bricorama), la restauration (La Boucherie, La Pataterie), les articles de sport (Sport 2000), la réparation automobile (Midas), le prêt-à-porter (Distri Center), la vente d'alcools (Bacchus), le matériel médical (Cap Vital) et la bureautique (Plein Ciel).

La crise sanitaire a gelé certains projets commerciaux. Néanmoins, les contacts furent nombreux avec des investisseurs, certains s'étant engagés dans le cadre de compromis de vente de terrains d'activités (SAPEIC - promoteur, SCI Guilno - promoteur, SCI Les Anges – projet de plaine de jeux).

La ZES Evolis à Tergnier

L'Agglomération commercialise avec la SEDA (société d'économie mixte départementale) une zone d'activités à vocation industrielle, logistique et artisanale.
La ZES Evolis dispose de 85 hectares

Zes Evolis à Tergnier

cessibles, pour une surface totale de 120 hectares.

Notre zone d'activités héberge l'entreprise Vabel, spécialisée dans le conditionnement de cosmétique à façon et accueille à l'automne 2019 une deuxième implantation, Créations Perrin. Les deux entreprises emploient environ 250 personnes.

En 2020, un compromis de vente pour une parcelle de 3 hectares fut signée avec la société Evolis Biogaz afin d'y installer un méthaniseur. Le projet est porté par un consortium d'agriculteurs locaux.

Afin d'affiner le positionnement de la ZES Evolis sur les activités logistiques, la CACTLF a commandé en 2019 une étude sur ce sujet. Réalisée par Euralogistic, elle a déterminé les facteurs clés de succès en la matière et proposé une feuille de route opérationnelle en termes de prospection d'investisseurs et de communication, qui prendra forme en 2021.

Des actions de prospection renforcées

La CACTLF a décidé d'intensifier progressivement ses actions en matière d'identification et d'implantation d'investisseurs extérieurs. Elle réalisait jusqu'à présent un réel travail de terrain pour connaître les besoins de développement des entreprises locales mais souhaite intensifier ses actions extérieures. Cette démarche prend la forme de deux partenariats, l'un avec Nord France Invest, l'autre avec Regional Partner.

Nord France Invest est l'agence de prospection de la Région Hauts-de-France, spécialisée plus particulièrement sur les investisseurs étrangers. Elle identifie via ses réseaux, ses actions de promotion et la présence de ses agents à l'étranger, des investisseurs susceptibles d'être intéressés par une implantation en région. Elle transmet à ce titre des cahiers des charges de recherche de sites (bâtiments, terrains d'activité) à ses partenaires collectivités locales. Charge ensuite à la CACTLF de se saisir de ces projets, de présenter ses bâtiments ou ses zones d'activités et de développer un argumentaire convaincant. Ce partenariat est gratuit.

Regional Partner est une agence privée de prospection d'investisseurs. Elle est rémunérée par la CACTLF pour travailler pour son compte. Elle cible essentiellement des entreprises françaises à la recherche de sites pour étendre leurs activités. Regional Partner travaille essentiellement par référencement sur les moteurs de recherche internet et par achat de mots-clés, susceptibles de promouvoir les bâtiments et les zones situés à Chauny-Tergnier-La Fère. Une fois qualifiés, les contacts sont communiqués à l'Agglomération qui a la charge de leurs présenter son offre immobilière et foncière.

Une animation régulière du réseau d'entrepreneurs

L'échange régulier entre entrepreneurs locaux et la connaissance des activités et de l'offre de chacun sont les clés d'un développement local cohérent et harmonieux. Le territoire chaunois est porteur de nombreuses ressources locales, du fait des spécialités et des savoirs-faires de chaque entreprise, qu'il s'agit de faire connaître davantage.

L'Agglomération est convaincue que l'organisation de temps d'échanges entre entrepreneurs favorise la solidarité entre porteurs de projet et le développement des entreprises locales.

L'ensemble de ces opérations fut suspendu en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Une présence de proximité aux côtés des entreprises pendant la crise sanitaire

Rencontres industrielles à Chauny

Face à la crise sanitaire qui débuta en mars 2020 et à ses lourdes répercussions sur l'activité économique, la Communauté d'Agglomération a souhaité se tenir aux côtés, dès le commencera du premier confinement, des entreprises, petites et grandes. Cette intervention a pris trois formes principales.

- Écoute et accompagnement individuel dès mars 2020 pour diriger les entrepreneurs vers les bons dispositifs d'aides publiques mobilisables. En avril 2020, un recensement par phoning fut réalisé auprès des sociétés locales pour identifier le niveau de difficulté de chacun et mettre en œuvre les actions appropriées.
- Achat et distribution par la Communauté d'Agglomération de 40 000 masques en avril 2020 auprès des entreprises locales, leur permettant, à un moment de pénurie totale d'équipements de protection, de redémarrer l'activité dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Deux guichets de retrait fut mis en place à Chauny et à La Fère.
- Financement de deux fonds d'urgence à destination des petites entreprises en avril et en décembre 2020, pour un **budget alloué de 677 000 €.** Il prit la forme, en avril 2020 d'une subvention de 1 000 € par entreprise éligible ou d'une avance remboursable (± 10 000 €). **265 entreprises ont bénéficié de la subvention et 13 entreprises de l'avance.** En décembre 2020, la subvention d'urgence de 1 000 € fut de nouveau **attribuée à 173 entreprises.**

La Communauté d'Agglomération a abondé également le fonds de relance du Conseil Régional Hauts-de-France à hauteur de 114 000 € ce qui permit à 19 entreprises du territoire d'obtenir un financement toal de près de 350 000 €, consolidant ainsi 66 emplois.

Une nouvelle offre de services en matière de recrutement

En plus de l'accompagnement historique de la CACTLF auprès des entreprises en termes de financement et de structuration de projets, 2020 marqua une nouvelle étape avec la mise en place d'un nouvel outil : Proch'Emploi.

Proch'Emploi a été lancé en 2016 par la Région Hauts-de-France afin de rapprocher les offres et les demandes d'emploi, en complémentarité avec les autres acteurs et dispositifs existants.

La plateforme est financée par la Région mais portée par la Communauté d'Agglomération pour être au plus près des besoins des entreprises.

Ses objectifs :

- Être au service, prioritairement, des TPE, PME/PMI, mais aussi de grandes entreprises de tout secteur d'activité en tant qu'interlocuteur unique pour le recrutement ;
- Agir en réseau avec les entreprises, collectivités territoriales, chambres consulaires, organismes de formation, etc, afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi. CDI, CDD (au moins 2 mois), et tout parcours d'alternance ;
- Refonder les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises grâce à des actions originales.

En pratique, Proch Emploi accompagne gratuitement l'entreprise lorsqu'elle souhaite recruter, quelle que soit la qualification recherchée. La plateforme, dans un souci de simplicité et d'efficacité, reste le contact privilégié de l'entreprise jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Lancée en septembre 2020, le dernier trimestre de cette année fut mis à profit pour lancer l'outil et le faire connaître auprès des entreprises et des partenaires. La plateforme fut mobilisée sur l'accompagnement au recrutement de l'entreprise Projets Canopée qui projetait de s'implanter à Chauny en 2021, projet depuis avorté.

17 offres d'emploi furent par ailleurs détectées au dernier trimestre 2020.

Circuit court du 13 ocotbre 2020

Environnement *et déchets*

Gestion des déchets

POIDS MOYEN PAR TYPE DE DÉCHETS 2020 PAR HABITANT

13 057 t 230 kg /h	2 828 t 50 kg /h	4 087 t 60 kg /h	2 101.60 t 37 kg/h	227.77 t 5.31 kg/h

Déchèterie

Les fréquentations de nos déchèteries sont en baisse de 27 % par rapport à l'année précédent, quant aux volumes reste stable.

Fréquentation déchèterie
90 659 passages

Tonnages de déchèteries
10 449 t

Déchets verts
1 973.25 t
34.79 kg/h

Autres déchets
8 549.15 t
150.73 kg/h

SERVICES ENCOMBRANTS

Aux particuliers

117 Nombre de prestation
331 m^3
1 550 € Recette

Accès aux professionnels

576 passages
11 passages petit véhicule
213 passages véhicule type Fourgon
352 passages gros véhicule
19 110 € de Recettes

GESTION DES BACS

Dotation des professionnels et administration :

218 bacs déchets ménagers
282 bacs déchets recyclables

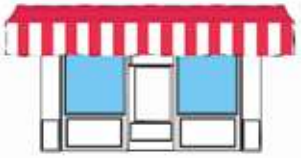

Dotation aux usagers :

441 bacs déchets ménagers
462 bacs déchets recyclables

Dotation des collectifs :

189 bacs déchets ménagers
144 bacs déchets recyclables

Dotation des sacs :

280 logements
565 rouleaux

Maintenances des bacs :

24 bacs brûlés
49 bacs volés
7 bacs cassés

GESTION SOLIDAIRE

La ressourcerie
1240 Objets dont 92 vélos adulte / enfants

SENSIBILISATION

Animation scolaire
11 écoles, 38 classes, 1 221 élèves

Visite de la déchèterie
1 école, 109 élèves, 5 groupes

Opération Hauts de France propres

Aménagement *de l'espace* et mobilité

Transports urbains / Transports scolaires

Le confinement mis en place du 17 mars au 11 mai 2020 pour lutter contre la propagation de l'épidémie du Covid-19 a imposé une restriction des déplacements au strict nécessaire.

Durant cette période, malgré une réduction importante de son offre, le réseau TACT a continué à proposer à ses usagers des solutions leur permettant de se déplacer notamment pour aller au travail, pour effectuer des achats de première nécessité, pour se rendre à l'hôpital ou chez le médecin.

La CACTLF a pu compter sur la mobilisation de son délégataire Keolis qui a mis en place tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité du service public qui lui a été confié.

La fréquentation 2020, après plusieurs années consécutives de hausse, a bien évidemment connu une baisse avec 284.691 voyages, dont 3.048 voyages sur le TAD. A titre de comparaison, en 2019, la fréquentation des lignes du réseau TACT était de 351.142 voyages.

Bien que marqué par les effets de la crise sanitaire, le réseau TACT a poursuivi son évolution, avec depuis le 31 août 2020, l'extension de la ligne 3 jusqu'à Sinceny. En effet, pour améliorer le service offert aux habitants, la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a souhaité faire évoluer cette ligne urbaine. La ligne 3 permet désormais de se rendre au centre hospitalier de Chauny (Jusqu'alors desservi uniquement par la ligne 1), au supermarché d'Autreville, à la Maison de santé et à l'espace numérique de Sinceny.

En septembre 2020, pour s'adapter au changement de rythme des lycées publics de Chauny, il y a eu la création d'une offre scolaire le mercredi soir (15 circuits) en remplacement de celle du samedi matin.

Concernant la gamme tarifaire, aucune augmentation n'est intervenue pour la septième année consécutive.

La gratuité des transports scolaires pour les élèves qui habitent et qui sont scolarisés sur le territoire a également été maintenue.

3.110 cartes scolaires gratuites ont été délivrées pour l'année scolaire 2019 / 2020 et 3.029 cartes scolaires délivrées sur l'année scolaire en cours. La CACTLF prend également en charge 404 abonnements scolaires SNCF.

Flyer extension ligne 3

Autobus hybride 106 places acheté en 2020

Concernant la vente des titres, la boutique en ligne permet de recharger l'ensemble des titres du réseau depuis un appareil numérique (smartphone, tablette et ordinateur) muni d'une connexion internet. En 2020, les ventes de la boutique en ligne représentent 5% des ventes totales du réseau.

Après la création de la boutique, les usagers des TACT qui le souhaiteront pourront, dès le début de l'année 2021, acheter un nouveau ticket dématérialisé téléchargeable directement sur smartphone (Application M'Ticket).

Depuis septembre 2020, des opérations de contrôle contre la fraude ont lieu régulièrement sur les réseaux urbain et scolaire. Si l'objectif premier est la sensibilisation et le contrôle préventif, les personnels sont assermentés pour verbaliser si nécessaire.

En 2020, une réflexion sur la création d'un dépôt pour le stationnement des autocars scolaires a été engagée. Un terrain sur le site de la ZAC Le Château à Charmes a été retenu. L'objectif est que ce nouveau dépôt soit opérationnel d'ici fin 2022.

Enfin, dans le cadre de la gestion de son parc de véhicules, la CACTLF a décidé de renouveler 8 véhicules sur la période 2019-2021 : 5 autocars et 3 autobus, pour un coût total de 1,7 M€. Ce programme de renouvellement permet de sortir du parc les véhicules les plus anciens qui sont aussi les plus polluants. Il se poursuivra sur les exercices suivants avec des choix à opérer sur les énergies.

Le parc de véhicules du réseau TACT se compose de 9 autobus et 1 minibus pour le service urbain, 31 autocars et 1 minicar pour le service scolaire, soit 42 véhicules au total.

Le coût de ces deux DSP, pour l'exercice 2020, hors investissement, s'élève à 3 M€ (1,4 M€ pour la DSP « transports urbains » et 1.6 M€ pour la DSP « transports scolaires »).

Le montant 2020 des recettes commerciales usagers est de 204.635 € contre 264.442 € en 2019.

Sur le plan des ressources humaines, le réseau TACT, c'est en 2020 :

- *42 conducteurs*
- *1 Directeur d'unité*
- *3 mécaniciens*
- *1 agent d'accueil*
- *1 agent de maîtrise*

Le parc de véhicules du réseau TACT :

- *9 autobus*
- *1 Mini bus pour le service urbain*
- *31 autocars*
- *1 minicar pour le service scolaire*
- *42 véhicules au total*

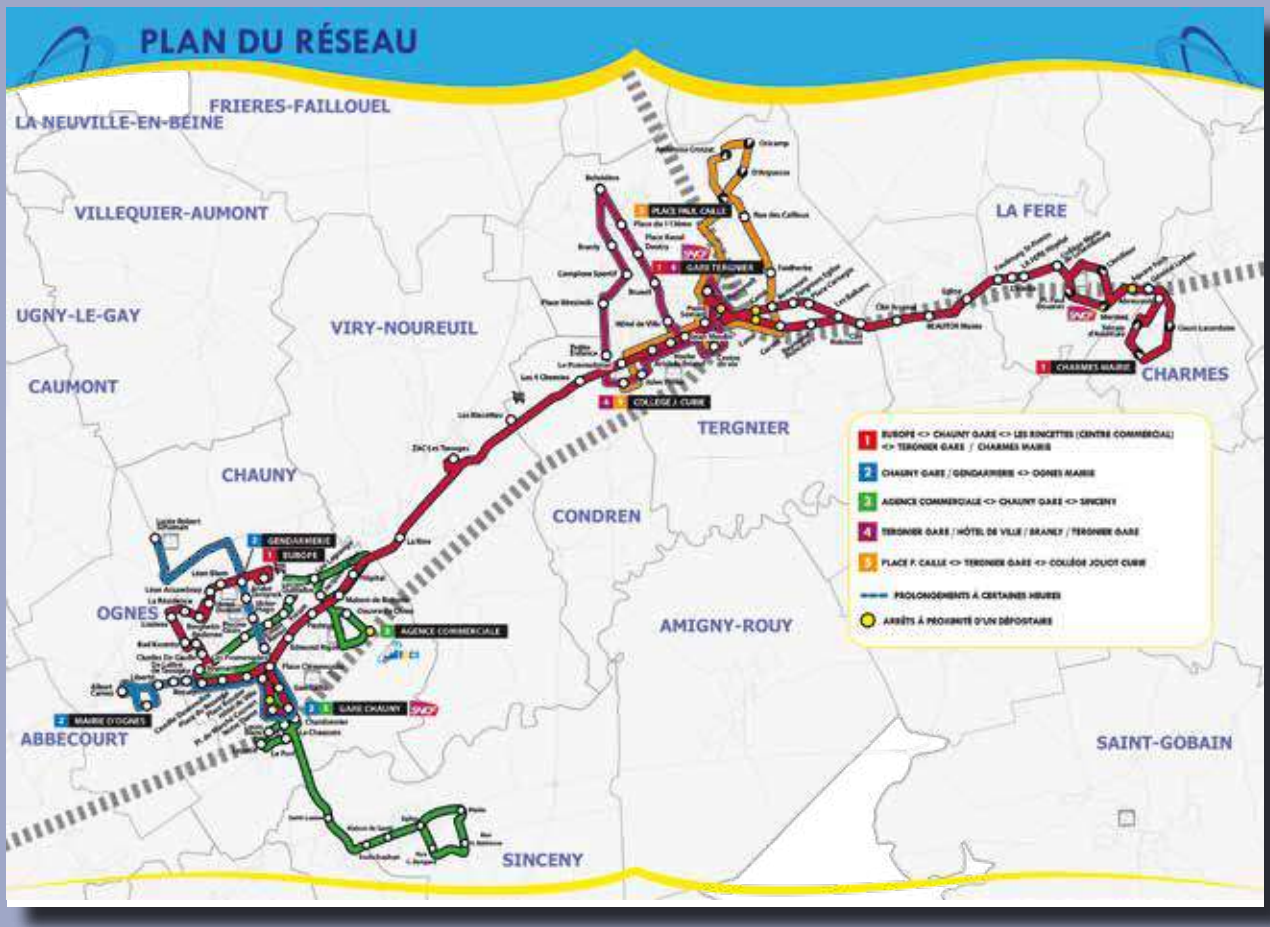

Plan des lignes régulières du réseau TACT

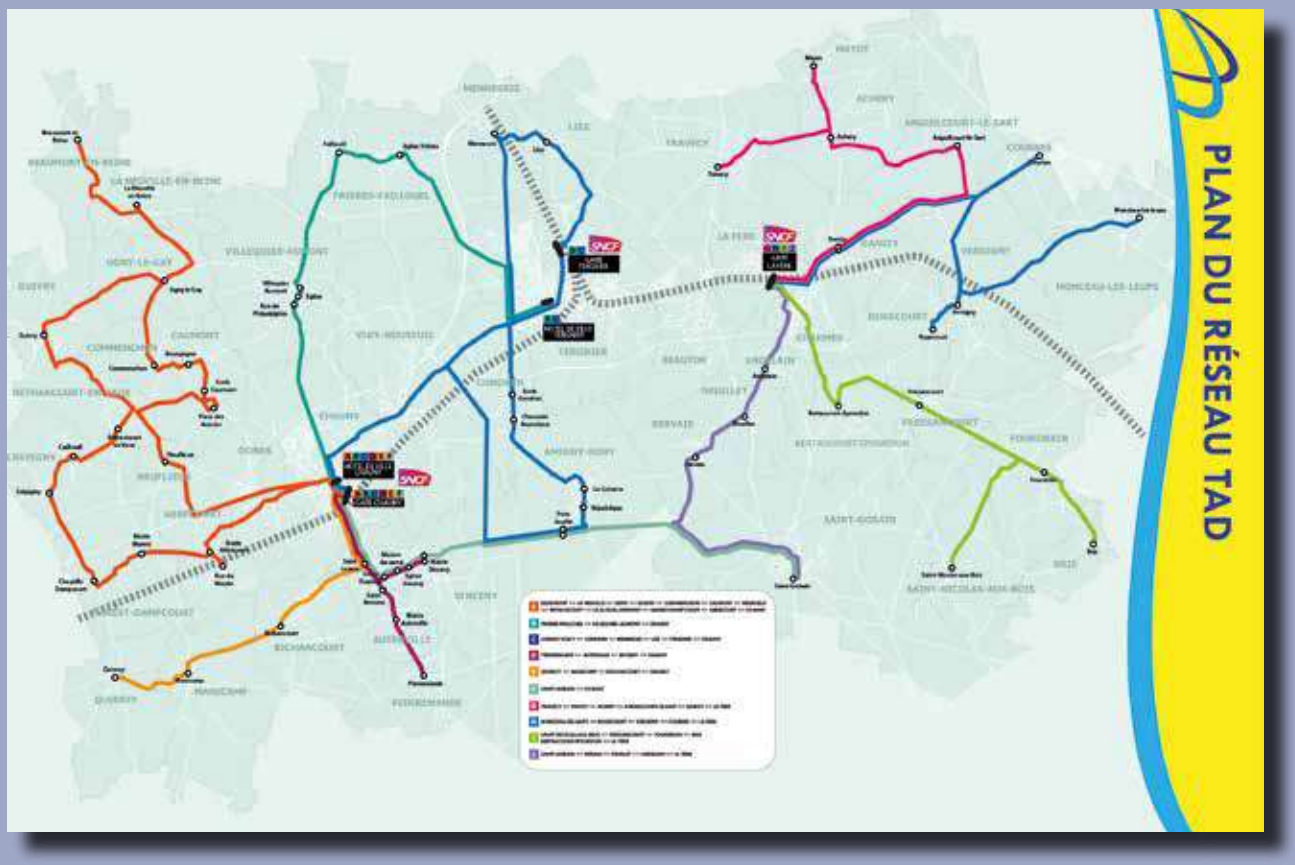

Plan des lignes régulières du réseau TAD

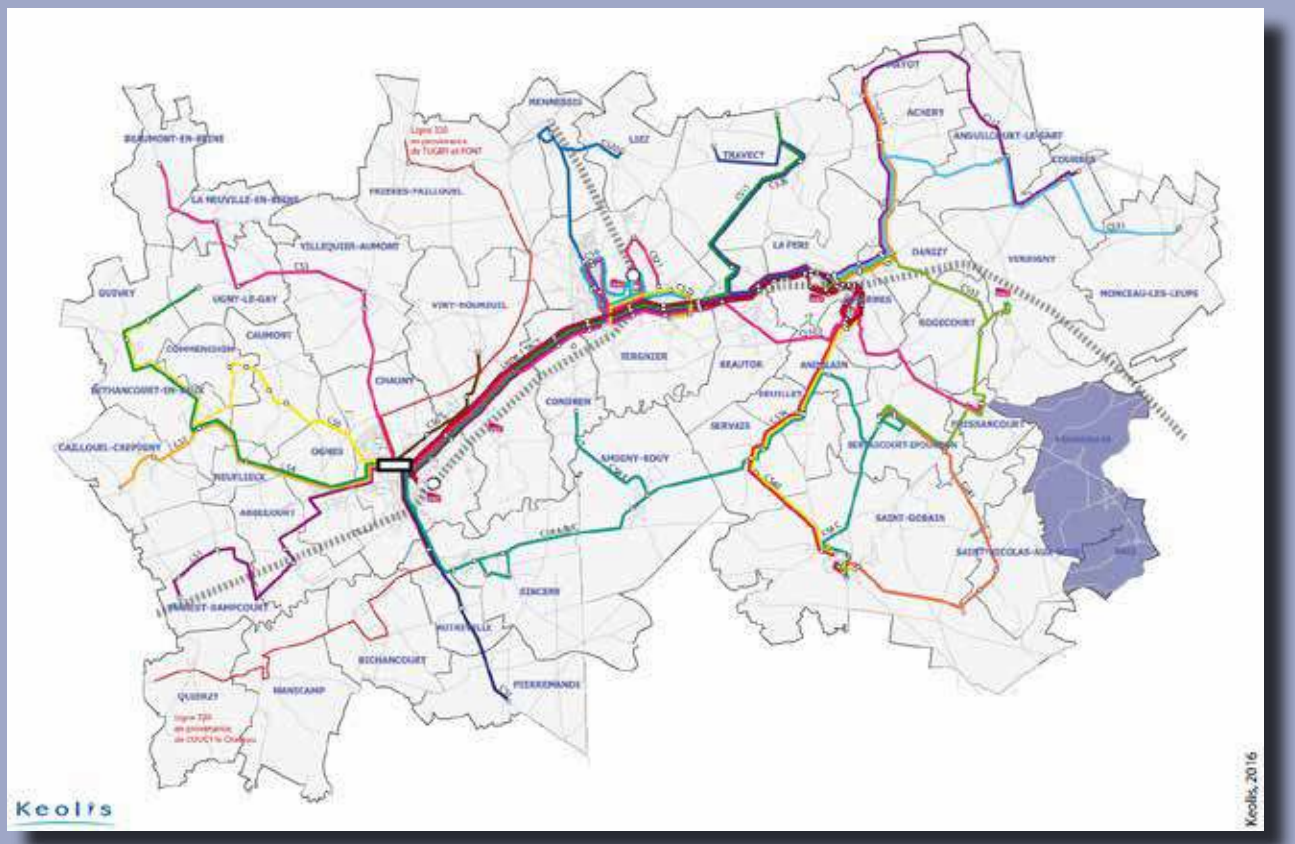

Carte des circuits scolaires

Service mutualisé du droit des sols

Depuis l'entrée en vigueur de la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), 34 communes ont signé une convention avec la Communauté d'Agglomération pour lui transférer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ces communes sont soit couvertes par un Plan Local d'Urbanisme, soit par une Carte Communale.
L'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des 14 communes régies par le Règlement Nationale d'Urbanisme relève de la compétence des services de l'État.

Le service Urbanisme / Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération assure l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme conformément au Code de l'Urbanisme et aux documents déclinés par ce dernier (Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales …).

Les Maires des communes couvertes par un document d'urbanisme sont compétents pour délivrer les autorisations d'urbanisme, en application de l'article L.422-1-alinéa (a) du Code de l'Urbanisme. Certaines autorisations relèvent toutefois de la compétence du Préfet, notamment les projets réalisés pour le compte de l'Etat et certains ouvrages de production d'énergie.

Les différentes types de demandes instruites par le Service mutualisé du droit des sols :

- Les certificats d'urbanisme d'information (CUa), délivrés dans le cadre de ventes de terrains.
- Les certificats d'urbanisme opérationnel (CUb), permettant de connaître la constructibilité d'un terrain pour une opération donnée.
- Les déclarations préalables, pour les travaux de modification de l'aspect des constructions (ravalement, toiture, menuiseries), les abris de Jardin, les piscines, les clôtures, certaines extensions.
- Les permis de construire, pour les constructions neuves et existantes (habitations, commerces, exploitations agricoles, établissements recevant du public …).
- Les permis d'aménager, notamment pour la réalisation de projets de lotissement.
- Les permis de démolir, dès lors que le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique ou si la commune a délibéré pour instaurer ce type d'obligation sur toute ou partie de la commune.

Évolution du nombre de dossiers instruits sur les trois dernières années :

Année	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	**TOTAL**
2018	985	134	484	157	0	8	**1768**
2019	903	125	472	189	6	12	**1707**
2020	940	106	575	170	1	19	**1811**

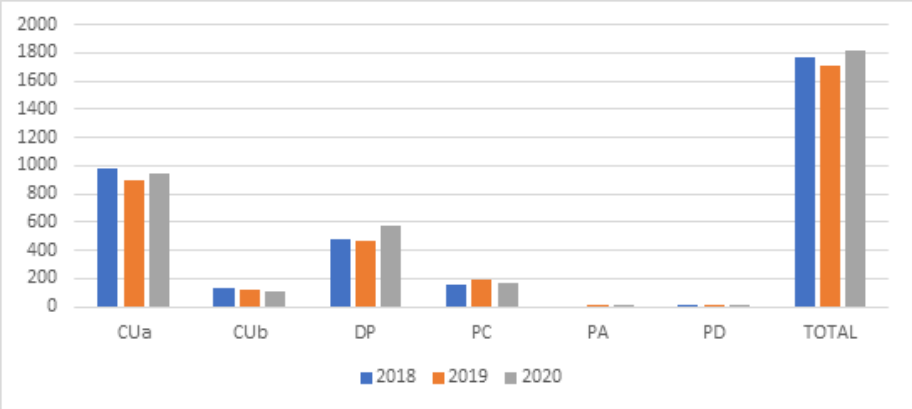

Nombre de dossiers instruits par commune et par type de demande en 2020 :

INSEE	COMMUNES	CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	TOTAL hors CUa	TOTAL avec CUa
041	AUTREVILLE	9	-	16	2	-	-	18	27
056	BEAUMONT EN BEINE	9	1	2	1	-	-	4	13
059	BEAUTOR	28	4	15	3	-	-	22	50
081	BETHANCOURT EN VAUX	8	6	7	6	-	-	19	27
086	BICHANCOURT	16	5	15	6	-	-	26	42
139	CAILLOUEL CREPIGNY	19	6	6	3	-	-	15	34
145	CAUMONT	10	3	7	3	-	-	13	23
165	CHARMES	36	2	23	3	-	-	28	64
173	CHAUNY	198	10	90	35	1	4	140	338
207	COMMENCHON	11	8	3	5	-	-	16	27
212	CONDREN	12	-	8	4	-	-	12	24
222	COURBES	0	-	-	-	-	-	0	0
260	DANIZY	10	-	7	3	-	-	10	20
304	LA FERE	54	3	18	4	-	2	27	81
336	FRIERES FAILLOUEL	13	4	5	2	-	-	11	24
362	GUIVRY	4	2	1	2	-	-	5	9
431	LIEZ	7	1	5	3	-	-	9	16
456	MANICAMP	7	2	6	3	-	-	11	18
461	MAREST DAMPCOURT	10	2	6	7	-	-	15	25
473	MAYOT	5	-	-	1	-	-	1	6
474	MENNESSIS	11	1	9	1	-	-	11	22
542	NEUFLIEUX	1	1	1	1	-	-	3	4
546	LA NEUVILLE EN BEINE	2	1	1	1	-	-	3	5
566	OGNES	38	2	21	8	-	-	31	69
631	QUIERZY	9	-	6	1	-	-	7	16
680	SAINT GOBAIN	52	6	26	4	-	-	36	88
716	SERVAIS	16	3	3	-	-	-	6	22
719	SINCENY	40	5	35	11	-	-	51	91
738	TERGNIER	214	12	152	19	-	12	195	409
746	TRAVECY	20	3	13	3	-	-	19	39
754	UGNY LE GAY	9	1	3	2	-	-	6	15
788	VERSIGNY	3	2	20	6	-	-	28	31
807	VILLEQUIER AUMONT	13	5	6	2	-	-	13	26
820	VIRY-NOUREUIL	46	5	39	15	-	1	60	106
TOTAL DOSSIERS 34 COMMUNES		**CUa**	**CUb**	**DP**	**PC**	**PA**	**PD**	**TOTAL hors CUa**	**TOTAL avec CUa**
		940	**106**	**575**	**170**	**1**	**19**	**871**	**1811**

Photo Freepik

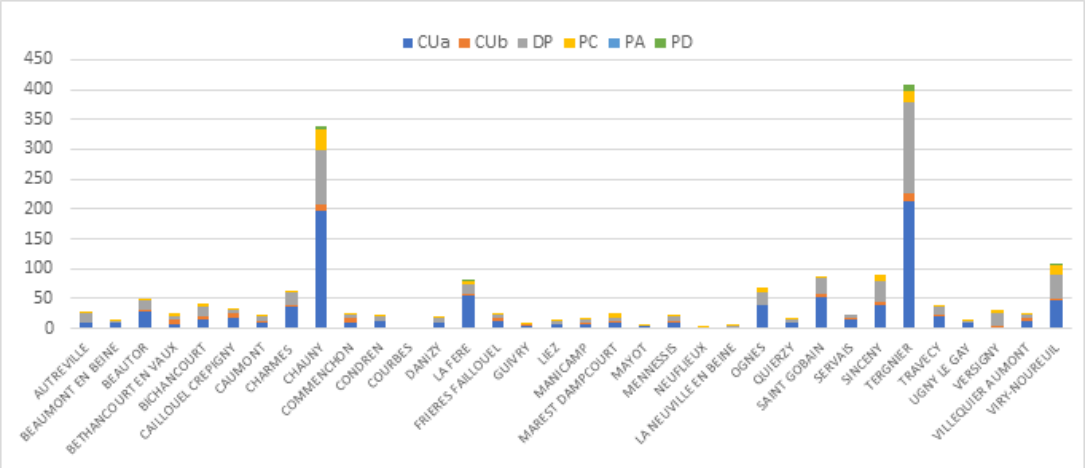

La nature des projets pour les déclarations préalables et les permis de construire en 2020 :

Nature du projet		Déclarations préalables	
Ravalement des façades	23	Entretien des constructions	146
Changement et/ou création de portes et fenêtres	62		
Pose Chassis de toit et/ou réfection toiture	61		
Clôture et / ou portail	122	Edification de clôtures	122
Isolation extérieure	64	Performance énergétique des bâtiments	98
Panneaux photovoltaïques	34		
Extension d'habitation / garage / hangar et annexe	33	Construction d'extension d'habitation et bâtiments divers	93
Véranda	23		
Transformation garage en pièce de vie	8		
Pergola / auvent / terrasse	29		
Abri de jardin / serre / bâtiment annexe	33	Construction d'annexes à l'habitation et bâtiments divers	77
Piscine couverte / non couverte	21		
Garage / Carport	23		
Changement destination	5	Cd	5
Division foncière	28	Df	28
Antenne relais radiotéléphonie	3	Ar	3
DP Compétence Etat	3	DDT	3

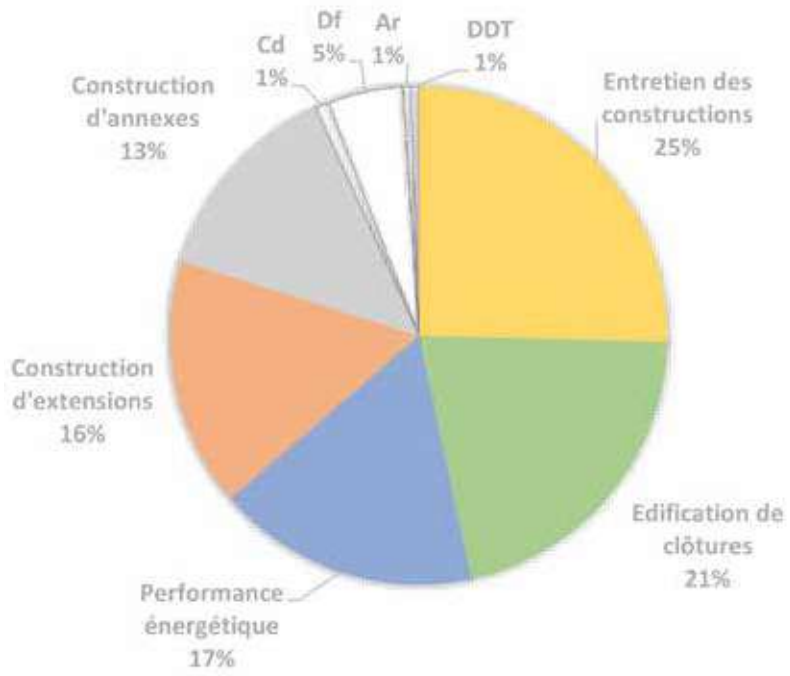

Nature du projet		Permis de construire	
Habitation neuve	54	Constructions neuves	66
Hangar agricole / hangar industriel	10		
ERP Neuf	2		
Extension d'habitation	31	Construction d'extensions	51
Extension garage / hangar / bâtiment annexe	6		
Véranda	6		
Pergola / terrasse	3		
ERP Extension	5		
Garage+carport	3	Construction d'annexes	36
Garage	29		
Auvent	4		
Transformation garage en pièce de vie	7	Changements de destination	14
Changement destination MI - ERP / ERP - MI	7		
PC Compétence Etat	3	PC Compétence Etat	3

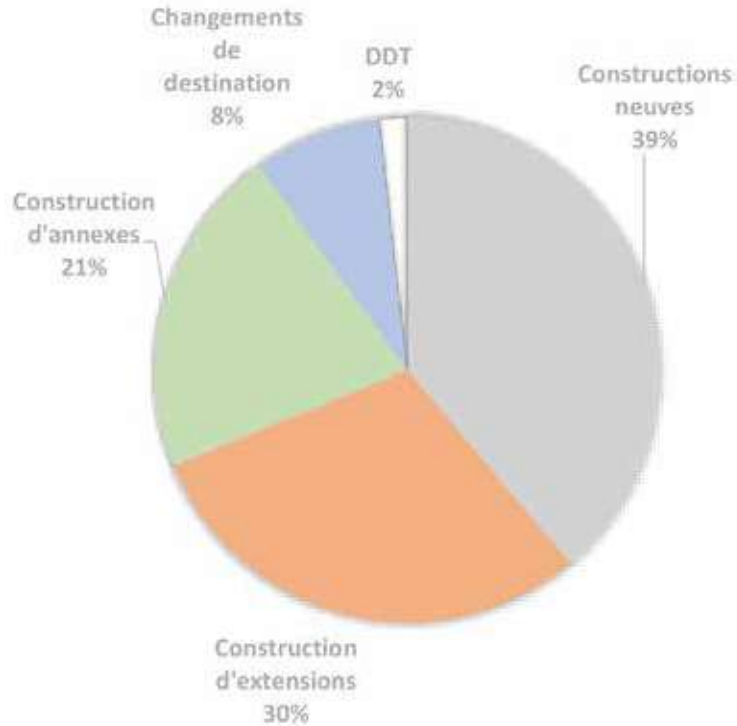

Les décisions émises pour les CUb, les DP et les PC :

Type de demande	Accord	Accord + prescriptions	Refus	Sans suite	TOTAL
CUb	88	-	17	1	106
DP	342	145	47	41	575
PC	46	69	36	19	170
TOTAL	**476**	**214**	**100**	**61**	**851**

(*) Dossiers en rejet tacite car incomplet au-delà du délai d'instruction, abandon du projet par le pétitionnaire, erreur de formulaire.

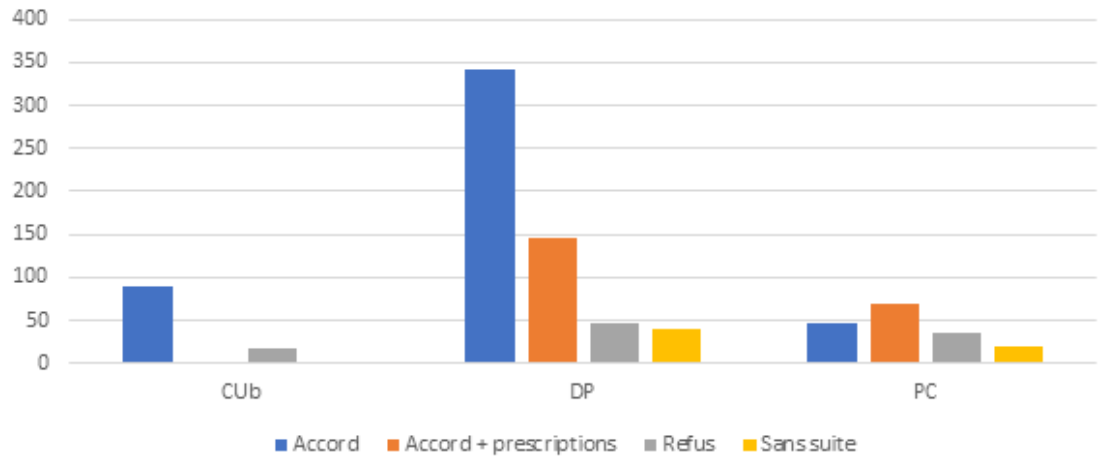

Les motifs courants de refus des autorisations d'urbanisme sont les suivants :

Pour les certificats d'urbanisme :

- Un terrain situé dans une zone inconstructible d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'une Carte Communale.
- Un projet incompatible avec le secteur.
- L'absence ou l'insuffisance des réseaux (électricité, eau potable …).

Pour les déclarations préalables et les permis de construire :

- Un projet non conforme au règlement du PLU et/ou aux dispositions du code de l'urbanisme.
- Un avis conforme défavorable de l'architecte des bâtiments de France.
- Un avis défavorable du gestionnaire de réseau (eau, voirie départementale).

Un point sur les logements neufs :

54 PC ont été déposés en 2020, Vingt ont été classés sans suite ou refusés.

Les 34 permis accordés le sont pour un total de 33 maisons individuelles et d'un immeuble comportant 5 logements collectifs.

Et au-delà de la mission régalienne du service mutualisé du droit des sols :

Les agents se tiennent à la disposition des administrés, des professionnels et des élus pour apporter leurs conseils afin de permettre le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme dans les meilleurs conditions possibles.

Photo Freepik

Cohésion *sociale*

Habitat/Logement

Le soutien des publics modestes, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique sont les fils rouges des actions conduites par la CACTLF.

Mise en œuvre de deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat : le PIG et l'OPAH-RU

Pour rappel, l'OPAH-RU concerne des quartiers ou zones présentant un bâti dégradé, voire indigne, tandis que l'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, et ce hors d'une logique de quartier.

Sur notre agglomération, les interventions dans le cadre de l'OPAH-RU portent sur 32 quartiers / îlots répartis dans les six communes suivantes : Beautor, Chauny, La Fère, Saint-Gobain, Sinceny, Tergnier.

Le reste du périmètre intercommunal est quant à lui couvert par le second dispositif mis en place parallèlement à savoir le Programme d'Intérêt Général (PIG).

Le soutien des publics modestes, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique sont en effet les fils rouges des actions conduites par la CACTLF.

Pour l'OPAH-RU, 210 logements doivent être réhabilités sur 5 ans. Pour parvenir à cet objectif, la CACTLF a engagé 733.000 € sur ce 1er programme. En plus des 733.000 € d'aides à verser aux bénéficiaires, il faut ajouter le coût de la mission de suivi-animation qui s'élève à 99.000 € HT par an.

Pour le PIG, les objectifs globaux de réhabilitation sur 5 ans sont de 520 logements. Pour parvenir à cet objectif, la CACTLF a engagé 173.500 €. En plus des 173.500 € d'aides à verser aux bénéficiaires, il faut ajouter le coût de la mission de suivi-animation qui s'élève à 83.000 € HT par an.

Pour la CACTLF, c'est donc un budget de 1,9 M€ sur 5 ans.

Le rôle des opérateurs SOLIHA et Page9 est de visiter et de diagnostiquer les logements concernés, de prescrire les travaux à réaliser. Les opérateurs accompagnent tous les demandeurs dans l'élaboration d'un projet d'amélioration de leur logement et leur apporte gratuitement un conseil technique et financier.

Au terme des deux premières années de mise en œuvre du PIG (Années 2019 et 2020), 1.451 ménages du territoire (655 en 2019 et 796 en 2020) ont pris contact avec SOLIHA, ce qui représente 6% des ménages de la CACTLF. En 2020, malgré la crise sanitaire, les ménages ont été plus nombreux qu'en 2019 à se manifester auprès de l'opérateur, preuve que l'habitat reste une priorité pour les habitants.

Sur ces 1.451 demandes, 489 ont été classées sans suite (notamment en raison d'un dépassement des plafonds de revenus), 314 ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de demande / d'un accord de subvention et 648 sont en cours d'instruction.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

Plafonds de ressources Anah – Source Anah

Sur ces deux premières années, 3,6 M€ de financements ont été sollicités ou accordés, tous financements confondus.

Pour les bénéficiaires, ces aides ont permis de réaliser un gain énergétique moyen de 41% après travaux.

Ces aides ont généré ou vont générer un total de 5,1 M€ de travaux, cela représentant 63 emplois créés ou préservés.

Il convient d'ajouter que 86% des travaux réalisés le sont par des entreprises situées sur le territoire de la CACTLF.

Concernant l'OPAH-RU, il convient de préciser que 1.970 logements sont désormais inclus dans les périmètres éligibles. Dans le cadre de ses parcours, Page9 a réussi à visiter 265 logements. Malgré les courriers envoyés au préalable, les habitants ne répondent pas systématiquement aux techniciens ou, quand ils répondent, ils ne souhaitent pas que l'opérateur visite leur logement.

Sur 2019 et 2020, 34 dossiers (28 PO et 6 PB) ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention. Les travaux sont achevés pour 15 de ces dossiers.

Le montant moyen de travaux par dossier est de 31.388 €, ce montant élevé confirmant que les quartiers ciblés dans la phase d'étude concentrent bien de l'habitat dégradé.

Au total, 755.000 € de financements ont été sollicités ou accordés, tous financements confondus, dont 100.368 € d'aides accordées par la CACTLF.

Ces aides ont généré ou vont générer un total de 1.067.219 € de travaux, travaux réalisés exclusivement par des entreprises situées sur le territoire de la CACTLF.

Page9

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

La Conférence Intercommunale du Logement

La CIL élabore les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre. Le document-cadre fixe :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, notamment les objectifs d'attributions en QPV et hors QPV ;

Photo Freep

- Des objectifs de relogement des ménages bénéficiant du DALO et des demandeurs prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), ainsi que des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

La CIL définit par ailleurs les modalités de coopération inter-partenariale.

Les orientations de la CIL sont déclinées dans la convention intercommunale d'attribution qui fixe des engagements chiffrés aux différents partenaires.

La définition de ces orientations s'appuie sur un diagnostic partagé et territorialisé portant sur un socle minimal :

- Le parc de logements locatifs sociaux ;
- L'occupation sociale du parc de logements locatifs sociaux ;
- La demande locative sociale en cours et satisfaite, comprenant l'analyse des attributions au premier quartile des demandeurs les plus pauvres et aux publics prioritaires.

Ce diagnostic peut être enrichi en fonction des spécificités et problématiques locales (ex : personnes âgées) et il peut mettre en avant les caractéristiques propres à certaines parties du territoire intercommunal et permettre la qualification d'enjeux par secteur géographique. Il doit être proportionné aux enjeux du territoire.

La composition de la CIL de la CACTLF est la suivante :

- Le Préfet du département de l'Aisne ou son représentant
- Le Président de la communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – LA Fère ou son représentant
- Les maires des communes membres de la Communauté d'agglomération
- Les membres de la Commission habitat de la Communauté d'agglomération
- Le Président du conseil départemental de l'Aisne ou son représentant
- Les bailleurs sociaux ayant du parc sur le territoire de la Communauté d'agglomération à savoir, l'OPH de l'Aisne, Clésence, ICF Habitat Nord-Est et l'OPAC de l'Oise
- L'association Accueil et promotion, représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées
- La Confédération syndicale des familles / Union Départementale des Associations Familiales de l'Aisne
- La Confédération Nationale du Logement Aisne, représentant local des associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation
- Action Logement, représentant des organismes titulaires de droits de réservation
- L'association Coallia, représentant les organismes d'intermédiation locative
- SOLIHA Aisne, Accueil et promotion, représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement et des représentants des personnes défavorisées.

Le législateur a donc positionné l'EPCI comme pilote de la stratégie d'attribution des logements sociaux au côté de l'État.

Cette stratégie doit désormais être élaborée dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), et cela constitue un changement d'échelle important puisque le sujet des attributions était jusqu'à présent traité à l'échelon communal.

La définition de la stratégie intercommunale d'attribution doit répondre aux principales problématiques d'accès au logement et de déséquilibres territoriaux

qui se posent sur le territoire intercommunal. Cela suppose la participation active de l'ensemble des acteurs concernés et la conduite d'un partenariat ouvert et constructif autour de l'EPCI.

Dans cette optique, et après un long travail de recueil et d'analyse des données, un diagnostic précis à l'échelle des communes a été dressé (Offre de logement – type de ménages occupants le parc – profil des demandeurs et des attributaires).

Des informations « qualitatives » restent à collecter auprès des bailleurs et des communes concernées (Attractivité de la résidence, problèmes éventuels d'insécurité, difficultés liées à l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement, niveau des charges, opérations prévues d'amélioration du parc, démolitions éventuelles, etc…). Ces données permettront de qualifier chaque résidence comme les textes le préconisent.

L'analyse de ces données sera ensuite présentée aux membres de la CIL qui doit se réunir en séance plénière en juin 2021, sous réserve que les bailleurs aient transmis les éléments qualitatifs attendus.

Le Programme Local de l'habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat détermine la stratégie de la CACTLF en matière d'habitat pour la période 2019/2024.

Il inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Le PLH de la CACTLF, exécutoire depuis fin janvier 2020, repose sur les six orientations stratégiques suivantes :

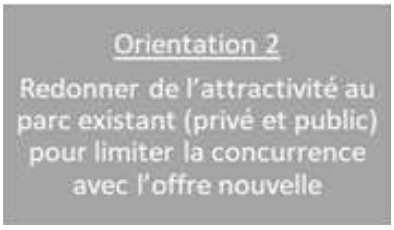

Ces orientations ont ensuite été déclinées en actions concrètes et opérationnelles à mettre œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Ces actions sont les suivantes :

- ✔ Action 1.1 Lutter contre la vacance dans le parc privé
- ✔ Action 1.2 Accompagner les opérations de renouvellement majeures
- ✔ Action 2.1 Requalifier le parc privé
- ✔ Action 2.2 Redonner de l'attractivité au parc public
- ✔ Action 2.3 Faire de la vente HLM un outil de renouvellement en accompagnant la reconstitution de l'offre et l'accession sociale induite
- ✔ Action 2.4 Animer la Conférence Intercommunale du logement
- ✔ Action 3.1 Accompagner la programmation de logements
- ✔ Action 3.2 Construire une politique foncière pour l'habitat
- ✔ Action 3.3 Soutenir le développement du logement aidé
- ✔ Action 3.4 Mettre en place des outils d'accompagnement d'une démarche qualité
- ✔ Action 4.1 Favoriser l'adaptation du parc existant, public et privé, pour permettre le maintien à domicile
- ✔ Action 4.2 Développer une offre dédiée au vieillissement
- ✔ Action 5.1 Soutenir la production de logements à destination des plus modestes
- ✔ Action 5.2 Développer une offre de logements et d'hébergements adaptée aux besoins des personnes défavorisées dans leur diversité
- ✔ Action 6.1 Renforcer la compétence habitat de l'agglomération
- ✔ Action 6.2 Affirmer le rôle de l'observatoire de l'habitat

Les objectifs quantitatifs du PLH 2019/2024 sont les suivants :

Pour la période 2020/2030, le SCoT prévoyait sur le Chaunois (ancienne configuration territoriale) un objectif de 390 logements par an (en neuf ou dans le parc existant), soit en tenant compte de la nouvelle configuration territoriale environ 345 à 360 logements par an pour la CACTLF.

Sur 2017/2018, 102 logements neufs par an ont été livrés sur la CACTLF c'est-à-dire un niveau de production près de 3,5 fois inférieur à cet objectif. Pourtant, ce niveau de construction correspond mieux à ce que le marché est capable d'absorber aujourd'hui. Même si la morosité du marché ne réside qu'en partie dans le fait que ce qui est proposé ne répond que très partiellement à la réalité des besoins, il y a des progrès à faire concernant le type de produits proposés et le type de ménages auxquels ils s'adressent.

Il convient de rappeler que dans le même temps la vacance continue à progresser.

En conséquence, l'objectif retenu par la CACTLF pour ce PLH 2019/2024 est de 320 logements par an (en neuf ou dans le parc existant), un objectif un peu en dessous de l'objectif proposé par le dernier SCoT.

Parallèlement, la CACTLF a décidé de faire de la lutte contre la vacance, un objectif majeur de ce PLH en précisant que :

- 160 logements par an pourront être réalisés en construction neuve sur la durée du PLH 2019/2024 ;
- Les 160 autres logements annuels ne seront pas construits. Ainsi le territoire mise sur une redynamisation économique sans accompagnement par de la construction massive, en espérant que ces logements non construits manqueront au marché, que celui-ci donnera des signes de tension et que mécaniquement ils seront réoccupés et/ou réinjectés sur le marché. Cela constituerait un frein, bénéfique pour l'image du territoire, au développement de la vacance. Etant donné le niveau de cette vacance (près de 10%), et la fragilité sociodémographique présente, cet

objectif devra probablement être reconduit dans le PLH suivant.

Pour la CACTLF, un budget annuel de 775.000 € est nécessaire pour accompagner la mise en œuvre des actions du PLH. Ce budget inclut notamment les crédits mobilisés sur la mise en œuvre du PIG et de l'OPAH-RU.

La Candidature au dispositif « ORT »

La CACTLF et les villes de Chauny, La Fère et Tergnier ont candidaté au dispositif « Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ».

Pour rappel, l'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT se matérialise par une convention de cinq ans signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire à des aides spécifiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), éligibilité au dispositif fiscal incitatif à l'investissement locatif "Denormandie dans l'ancien"),
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'innover, permis d'aménager multi-sites).

Mis en attente pendant plusieurs mois en raison du report du second tour des élections municipales, ce dossier a finalement été relancé par la CACTLF en septembre 2020 avec l'installation du nouveau conseil communautaire.

Le travail sur la définition de la stratégie territoriale et sur les secteurs d'intervention a donc repris.

La stratégie devrait s'articuler autour des axes stratégiques suivants :

- Axe 1 – Lutter contre la vacance des logements ; lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, rénover l'habitat privé, tout en conservant l'identité architecturale de chaque centre-ville ;
- Axe 2 – Requalifier les espaces publics pour renforcer l'attractivité des centres-villes ;
- Axe 3 – Redynamiser le tissu commercial via la création de services innovants, via la rénovation des façades commerciales, via des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité et à la professionnalisation des commerçants ;
- Axe 4 – Préserver l'environnement et créer les conditions d'accessibilité en développant l'écomobilité.

Une fois la stratégie définie, un programme d'actions permettant de mettre en œuvre cette stratégie devra être décliné.

Si toutes les conditions sont réunies, la convention d'ORT devrait être signée par l'ensemble des partenaires dans le courant du 1er semestre 2021.

Une fois cette convention signée par les parties, la phase de déploiement des différentes actions pourra démarrer.

Photo Freepik

Programme « Petites villes de demain »

Le programme Petites Villes de Demain constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Pour répondre à ces ambitions, *Petites villes de demain* est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans l'Aisne, 25 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 15 programmes Petites Villes de Demain. Notre intercommunalité compte trois villes lauréates, à savoir Chauny, Tergnier et La Fère.

Début 2021, la CACTLF devrait à son tour affirmer son engagement dans le programme P*etites Villes de Demain*, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Petites villes de demain

Signature de la Convention Petites Villes de Demain

Aire d'accueil des gens du voyage de Ognes

L'aire d'accueil des gens du voyage de Ognes est une aire de 25 places réalisée en 2009 par le SIVOM Chauny-Tergnier-La Fère.

Le site de Ognes a été fermé le 26 mars 2018 pour travaux, suite à d'importantes dégradations. L'aire avait été rendue inutilisable et dangereuse.

La CACTLF a pris la décision de réhabiliter l'aire d'accueil à l'identique mais avec individualisation des comptages eau et électricité et mise en place d'une télégestion.

Les travaux ont démarré fin octobre 2019 et se sont achevés en août 2020 (retard dû à la période du 1er confinement).

Le coût global de cette opération s'est élevé à 513.750 € HT.

Il convient de préciser que l'Etat a accompagné financièrement cette réhabilitation à hauteur de 129.575 € (soit 25%).

Description de l'aire

- Surface totale : 1,67 ha
- 25 places disponibles dont 5 places accessibles PMR
- 12 espaces sanitaires et de vie (douches, sanitaires, bac à laver et branchement de lave-linge, un auvent avec prises électriques pour les caravanes)
- Un local d'accueil de 27 m²
- Un réseau électrique, d'eau potable avec individualisation des consommations
- Un système de contrôle d'accès géré par des poutres rétractables et un portail
- Des espaces verts et des plantations agrémentent le site.

Parallèlement, la CACTLF, d'un commun accord avec le délégataire, a mis un terme au contrat de DSP en cours et elle a lancé une consultation préalable au choix d'un nouveau gestionnaire (Marché public). Au terme de cette procédure, c'est la société VESTA qui a été retenue.

La communauté d'agglomération a aussi modifié le règlement intérieur de l'aire et les tarifs d'occupation.

La mise en place de la télégestion oblige les familles à verser une avance libre pour les consommations d'eau et d'électricité. Mais, pour les familles, cette formule est intéressante car le paiement des consommations s'effectue « au réel ». A leur départ, s'il reste un crédit, la somme correspondante leur est reversée.

Tarification en vigueur

- Dépôt de garantie : 150 €
- Droit de séjour : 3,50 € par place et par nuitée
- Electricité : 0,18 € / kWh
- Eau potable : 6,40 € TTC / m³ (NB. Le prix de l'eau est très élevé mais il s'agit du tarif en vigueur sur la commune).

Le coût annuel de la prestation du gestionnaire VESTA s'élève 90.720 € HT (NB. Cette gestion coûte 30% moins chère qu'auparavant pour une présence hebdomadaire de 35h contre 10h précédemment).

Depuis septembre 2020, l'aire accueille de nouveau des familles. La CACTLF est donc en conformité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) de l'Aisne 2019-2025.

Vue de l'entrée de l'aire d'accueil

Vue d'ensemble des espaces sanitaires

Vue d'un espace sanitaire

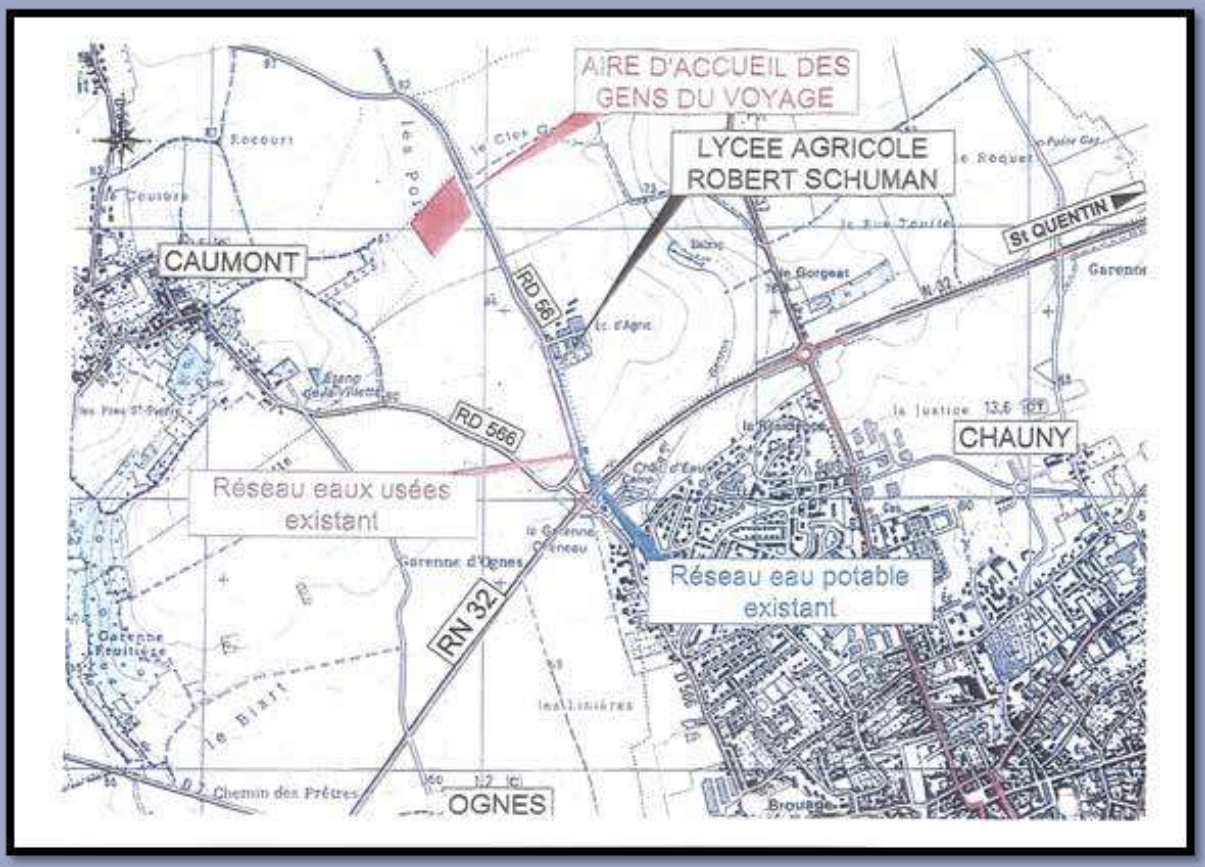

Plan de situation

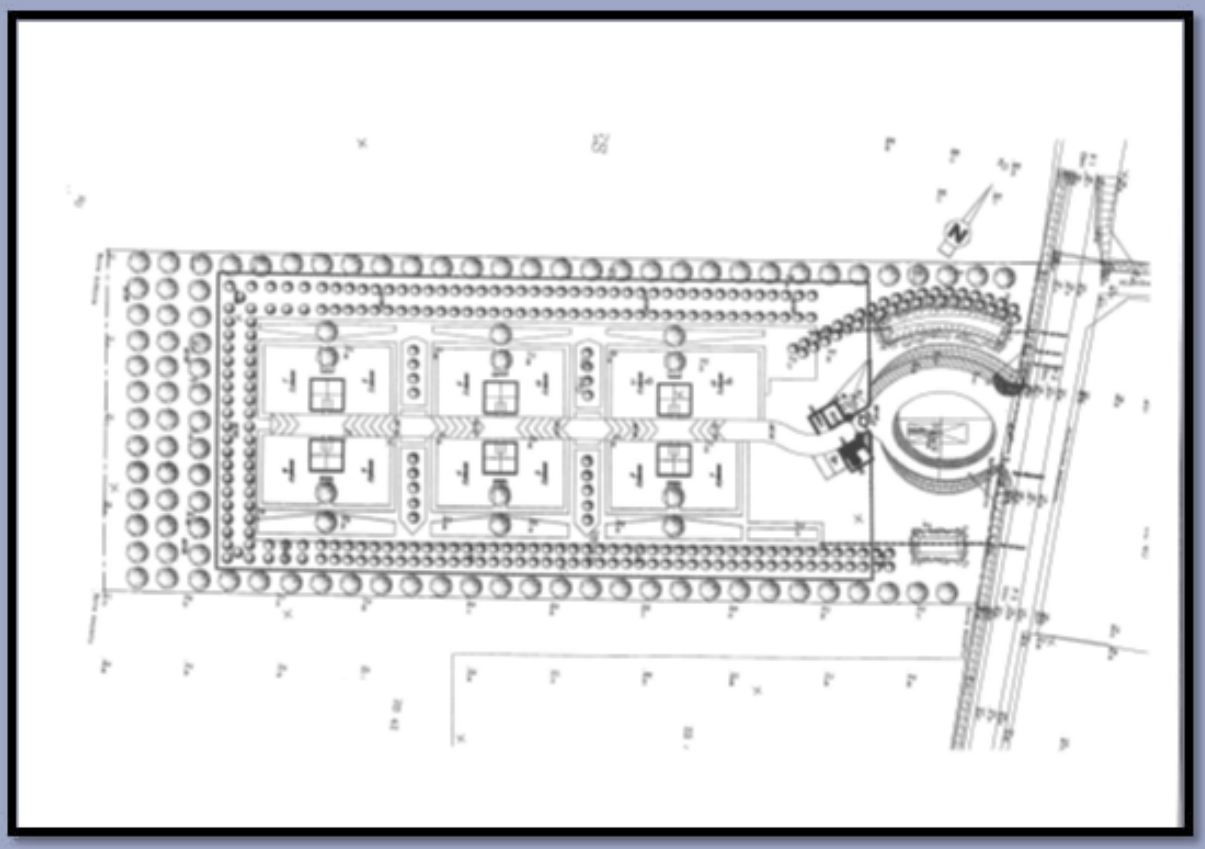

Plan de l'aire d'accueil

Partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation

L'agglomération, consciente des difficultés d'accès à la formation et à l'emploi rencontrées par les habitants de son territoire, subventionne les actions et projets de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF).

La MEF du Chaunois résulte d'une volonté des élus du Pays Chaunois (communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et communauté de communes Picardie des Châteaux) de développer au cœur de son territoire une structure unique au service des demandeurs d'emploi, des salariés et des entreprises.

La MEF constitue une mise en synergie et une coordination des moyens pour la définition et la conduite de l'action territoriale, ayant vocation à intervenir obligatoirement dans les domaines suivants :

- L'observation, l'anticipation et l'adaptation du territoire
- L'accès et le retour à l'emploi
- Le développement de l'emploi dans les entreprises, appui à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi que la participation à la création et reprise d'entreprise.

Participation financière 2020 de la CACTLF : 126 748€

Trois actions prioritaires ont également été identifiées en 2020 :

- Accompagnement renforcé auprès des publics chaunois éloignés de l'emploi : 34 350€
- Boîte à outils pour les jeunes NEETs (ni en études, ni en emploi, ni en formation) du Chaunois : 8 650€
- Plateforme mobilité du Chaunois : 14 500€ (crédits Politique de la Ville).

maison de l'emploi
(tout le monde s'y retrouve)

La Maison de l'Emploi et de la Formation

Photo Freepik

Chantiers d'insertion

Les chantiers d'insertion de mise en valeur du patrimoine communautaire et des édifices cultuels traduisent l'engagement partagé de l'Etat, du Département et de la Communauté d'agglomération dans l'inclusion sociale et professionnelle.

Ainsi, en proposant la signature d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, des hommes et des femmes du territoire ne signent pas un simple contrat de travail. Il s'agit de l'engagement réciproque de vouloir s'orienter vers l'emploi durable et de lutter contre toute forme de discrimination.

Cet engagement, c'est une équipe d'insertion pluriprofessionnelle et dédiée qui accompagne, tout au long d'un parcours de 12 à 24 mois, les personnes ayant manifesté ce désir de renouer avec le monde professionnel.

Différents moyens sont mis en place, notamment à travers l'accompagnement technique, socio-professionnel, la formation et le stage. Tous ces éléments sont synthétisés dans un contrat d'objectifs. Des suivis réguliers sont réalisés de manière collégiale avec l'ensemble de nos partenaires, dont Pôle Emploi.

Cet engagement, c'est aussi celui de l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération qui se mobilisent et accueillent nos équipes dans leurs bâtiments et lieux publics.

Un objectif d'accompagnement par le travail

Au titre de l'action sociale et afin de faciliter l'insertion dans le monde professionnel, la Communauté d'agglomération CHAUNY-TERGNIER-LA FERE a développé 2 chantiers d'insertion :

- De mise en valeur du patrimoine communautaire ;
- De mise en valeur des édifices cultuels.

L'objectif est de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de se reconstruire autour d'un projet professionnel et au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Il s'agit d'accompagner les personnes en leur donnant la possibilité d'acquérir des savoir-faire et un savoir-être en groupe. Le travail confié sur le chantier permet de découvrir différents secteurs d'activités et d'élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent.

La période passée dans le cadre du chantier d'insertion est un engagement signé sous la forme d'un contrat de travail avec un suivi individualisé tout au long du parcours des personnes recrutées.

L'activité réalisée par le chantier : les travaux du bâtiment 2nd œuvre

Le chantier est spécialisé dans la restauration et la mise en valeur des bâtiments publics et culturels des petites communes de la communauté d'agglomération.

Les équipes, sous l'encadrement direct des encadrants techniques Victor DEPASSE et Christophe NARDI, réalisent des travaux de maçonnerie, d'isolation, de menuiserie, de travaux décoratifs, dans les écoles, les mairies, les salles municipales, les monuments ou les églises.

Les équipes effectuent les tâches et travaux suivants :

- Préparer le chantier (implanter et sécuriser une zone de chantier ; monter un échafaudage ; préparer l'outillage) ;
- Nettoyer, préparer et corriger un support avant intervention (enlever un ancien revêtement, etc…) ;

L'église de Quierzy après les travaux.

- Mettre en œuvre des structures horizontales et verticales (coffrages, ferraillage, fondations, chapes, dalles, parpaings, briques, etc…) ;
- Préparer les matériaux à mettre en œuvre (béton, ciment, enduits, peinture…) ;
- Appliquer des peintures intérieures et extérieures, vernis, laques, enduits, ciment ou autres mortiers ;
- Poser et fixer des revêtements (carrelage, faïence,…), des petites menuiseries (pvc, bois), des matériaux isolants et des éléments d'étanchéité ;
- Récupérer et trier les déchets du chantier et nettoyer la zone de travail et entretenir l'outillage et le matériel ;

Les réalisations de l'année 2020 :

EDIFICES CULTUELS			
COMMUNE	**TRAVAUX**	**DATES D'INTERVENTION**	
QUIERZY	Rénovation de l'église (1ère partie)	06/01/2020	16/03/2020
CHARMES	Pose de parquet flottant école maternelle et primaire	06/07/2020	10/08/2020
LA FERE	Pose de parquet flottant école Jean Moulin	10/08/2020	20/08/2020
QUIERZY	Rénovation de l'église (2ème partie)	28/08/2020	30/10/2020
SINCENY	Rénovation du plafond de l'église	02/11/2020	11/12/2020
PATRIMOINE			
MAREST-DAMPCOURT	Peinture salle polyvalente et cantine	06/01/2020	16/03/2020
SAINT-GOBAIN	Réhabilitation du cinéma	19/05/2020	03/07/2020
SIEGE AGGLO	Pose de parquet 2ème étage	13/07/2020	17/07/2020
LA FERE	Pose de parquet flottant école Jean Moulin	08/08/2020	24/08/2020
CONDREN	Rénovation d'un mur entre la mairie et le parking	27/08/2020	29/09/2020
BOX DES CHANTIERS	Réhabilitation des vestiaires du box	29/09/2020	09/10/2020
VIRY-NOUREUIL	Rénovation de la cuisine salle Jean Racine	19/10/2020	30/10/2020
ABBECOURT	Rénovation peintures des murs intérieur / extérieur du club house et réhabilitation de la salle house et son annexe	02/11/2020	16/12/2020

Le fonctionnement des chantiers sur l'année 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID. Les règles de confinement et de distanciation n'ont pas permis de poursuivre l'activité entre le 17 mars et 25 mai 2020.

La reprise, du fait des problématiques de transport et de désinfection, s'est faite progressivement et avec des effectifs réduits.

Enfin, une partie de la période estivale a été consacrée à l'adaptation des locaux dédiés aux écoles, pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires (pose de sols pvc pour faciliter les opérations de désinfection quotidienne).

Formation pour lutter contre les addictions réalisée par la Gendarmerie

L'organisation des chantiers d'insertion :

- Les chantiers fonctionnent du lundi au vendredi. Chaque encadrant gère successivement deux équipes de 6 personnes qui se relaient sur les 5 jours de la semaine ;
- Chaque membre des équipes se rend au box professionnel situé à Chauny; puis est pris en charge par l'encadrant qui le conduit jusqu'au chantier et le redépose au box en fin de journée;
- En plus de l'encadrement technique permanent, la conseillère socio-professionnelle réalise un suivi et un accompagnement individualisé tout au long de la semaine ;

Les mercredis après-midi sont consacrés à la formation sur les savoirs de base et les techniques de recherches d'emploi.

L'organisation des chantiers d'insertion vers un objectif de retour à l'emploi

- L'organisation en place a pour objectif de placer progressivement les salariés en situation d'emploi,
- A l'apprentissage des tâches techniques s'ajoute l'apprentissage du travail en équipe, la répartition des charges de travail dans le cadre d'un accompagnement individualisé en vue de leur insertion durable dans l'emploi.
- Cela passe également par le respect des horaires et des consignes de travail et de la hiérarchie ; l'hygiène,… afin de mettre les salariés en situation réelle de travail et d'acquérir le savoir-être nécessaire au monde de l'emploi.

Qui peut intégrer le chantier de mise en valeur du patrimoine communautaire et des édifices cultuels?

Le chantier s'adresse à des personnes en insertion, principalement bénéficiaires du RSA Socle (BRSA) et éloignées de l'emploi dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 20 heures par semaine.

- Les recrutements se font sur le territoire de la communauté d'agglomération CHAUNY-TERGNIER-LA FERE, correspondant principalement aux cantons de Chauny, Tergnier et La Fère;
- Il n'est pas nécessaire de connaitre la maçonnerie ou la peinture pour être recruté sur les chantiers, il faut juste avoir l'envie d'apprendre et de se donner les moyens de réussir.

Pourquoi intégrer les chantiers d'insertion de mise en valeur du patrimoine communautaire et des édifices cultuels ?

- L'objectif 1er doit être la volonté de vouloir rompre avec l'isolement social et ou professionnel;
- L'idée est d'être accompagné au quotidien, par l'équipe d'insertion et ses collègues ;
- La contrepartie du contrat, s'est d'être assidu au travail et être véritablement acteur de son projet professionnel ;

Être acteur de son projet professionnel

- La 1ère étape est d'identifier les freins à l'emploi, qu'ils soient d'ordre social (garde d'enfant, problèmes de santé…) ou professionnel (formation, manque d'expérience) ;
- La seconde étape consiste à arrêter un projet professionnel réalisable et porteur d'emploi ;
- Une fois ces deux étapes réalisées avec l'aide de l'équipe d'insertion, un contrat d'objectifs est signé. Il synthétise l'engagement de l'agglomération à accompagner les salariés sur les freins identifiés pour permettre de réaliser le projet professionnel ; ainsi que l'engagement du salarié à tout mettre en œuvre pour trouver l'emploi.

La particularité du chantier de la communauté d'agglomération est d'accompagner chaque personne sur le projet professionnel de son choix, tous secteurs confondus

Quelques chiffres de l'année 2020

Ainsi en 2020, les chantiers ont accueilli 49 salariés, ce qui représente 25 000 heures de travail.

- Pendant leur contrat en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, 23 personnes ont travaillé auprès d'entreprises qui les ont accueillis en Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) ;
- Sur ces 23 personnes, près d'un tiers ont été recrutées chez ces employeurs ;
- 9 personnes ont trouvé un emploi suite à la réalisation de leur projet professionnel ;
- 12 personnes ont suivi une formation qualifiante ou non qualifiante dans des domaines très variés : agent d'entretien du bâtiment, coffreur bancheur, formation ACACED (travail auprès des animaux), habilitations électriques et CACES…

C'est aussi un ensemble de formations transversales comme des formations de savoir de base ou de techniques de recherche d'emploi, une initiation aux outils bureautiques ; des habilitations échafaudage valables dans toutes les entreprises ; des habilitations AIPR; …

- La participation à des ateliers numériques et à des forums ;
- La diversité et la personnalisation des projets professionnels a permis à une vingtaine de personnes de retrouver une vie sociale et professionnelle en lien avec leurs attentes et capacités.
- Le projet professionnel a également permis l'accompagnement des salariés à la mobilité avec un soutien au permis de conduire, avec la mise en place d'ateliers code de la route en partenariat avec la MEF ou en permettant d'augmenter leur temps de travail sur le chantier pour financer le permis ou un véhicule.

49 salariés accueillis

25 000 heures de travail

9 personnes ont trouvé un emploi

12 formations qualifiantes

Politique de la ville

La Communauté d'Agglomération, désignée « cheffe de file de la politique de la ville », coordonne l'action des trois communes de son territoire concernées par cette compétence, à savoir les villes de Chauny, Tergnier et La Fère.

La politique de la ville est une politique publique partenariale mise en œuvre localement pour agir contre les inégalités sociales et territoriales. Elle vise les personnes qui résident dans les quartiers prioritaires, c'est-à-dire dans les quartiers où les habitants connaissent des difficultés accrues en termes d'emploi, d'éducation, de santé, de discriminations, de mobilité…

Pour agir avec efficacité dans ces quartiers, elle s'appuie sur l'ensemble des politiques publiques conduites localement par les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que sur les acteurs locaux, associatifs ou économiques. C'est donc une « politique d'agglomération et de quartier » : son ambition est d'agir en faveur des quartiers en difficulté dans une vision large de la ville, de l'agglomération et du bassin de vie.

L'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets organisé par la CACTLF à l'été 2019, 34 projets ont été retenus sur les 52 déposés. Ils ont été proposés par divers porteurs : associations, collectivités territoriales, établissements publics et /ou scolaires.

La programmation a été validée en comité de pilotage le 29 janvier 2020. Elle a permis aux habitants du territoire de bénéficier d'actions spécifiques.

Cet appel à projets repose sur les 3 piliers du contrat de ville ; à savoir :

- Le pilier I « Cohésion sociale » assure un investissement dans les domaines de l'éducation, la culture, l'art, le développement des activités physiques, sportives et la santé. Il organise une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre le décrochage scolaire. Une attention particulière est portée dans le soutien à la parentalité.

- Le pilier II « Développement économique et Emploi » a pour objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. Le contrat de ville agit pour l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles de leurs habitants. Il se mobilise pour créer les conditions d'un développement économique dans et pour les quartiers défavorisés. Il favorise l'accès au droit et à l'engagement civique des jeunes.

- Le pilier III « Cadre de vie et Habitat » a pour objectif une amélioration de la vie quotidienne des habitants, et notamment l'amélioration de l'habitat mais également la sûreté et la tranquillité. Il comprend le projet de gestion urbaine de proximité (GUP), les thématiques du logement. Il favorise les dynamiques

La programmation 2020 a permis à 2 659 habitants de notre territoire soit 47 % de l'effectif prévisionnel (5 607) de bénéficier d'actions spécifiques. Le nombre de bénéficiaires a été très impacté par la crise sanitaire (5 719 bénéficiaires en 2019) en particulier sur le pilier « cohésion sociale ». 85 % des bénéficiaires sont issus des QPV et 54 % sont des femmes. Ils se répartissent comme suit sur les 3 piliers :

REPARTITION DES BENEFICIAIRES PAR PILIER ET OBJECTIF STRATEGIQUE

Cohésion sociale	Education Sport Culture	1 251	1 551
	Santé	207	
	Droits	93	
Emploi		**137**	
Cadre de vie		**971**	
TOTAL		**2 659**	

Répartition par quartier des bénéficiaires

	Total 3 quartiers	Chauny	Tergnier	La Fère
Hors QPV	409	205	110	94
QPV	2 250	919	53	1 278

Quartier prioritaire de La Fère

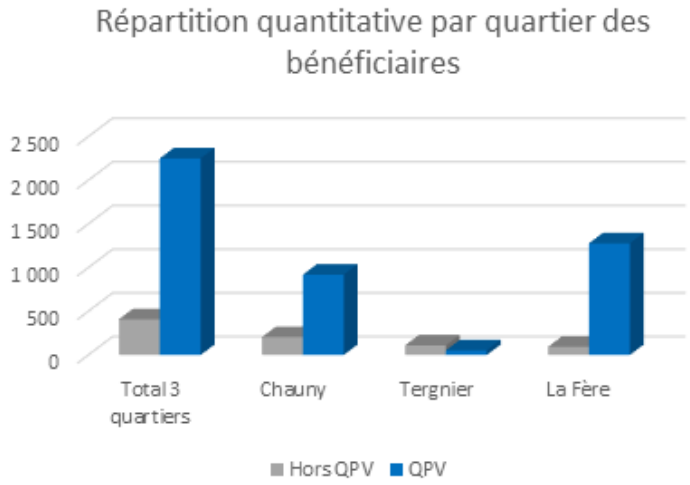

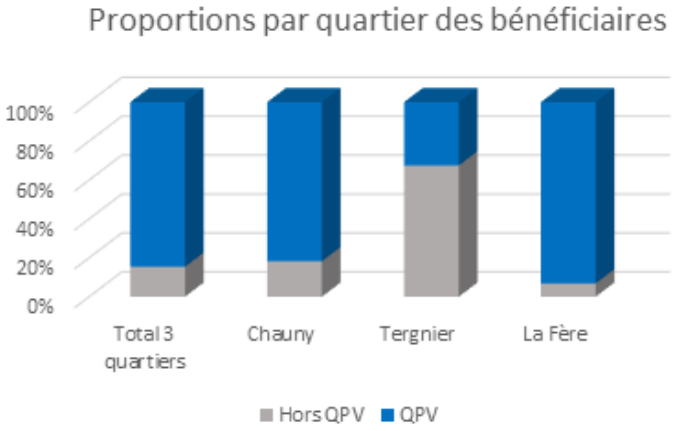

Les participations financières : coût total de 533 239 € dont 339 890 € de subventions accordées.

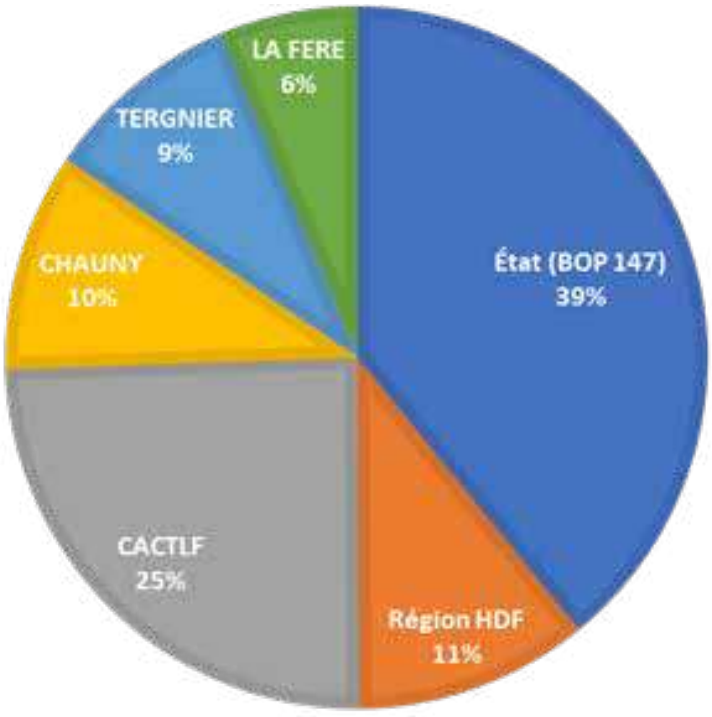

La situation sanitaire liée au COVID-19 et les mesures de confinement mises en place par le gouvernement ont fortement affecté le déroulement des actions.

Les porteurs de projet se sont efforcés, dans la mesure du possible, d'adapter leurs actions afin de maintenir le lien social auprès des publics en ayant notamment recours aux outils numériques et de communication. L'enjeu principal de sortie de crise portera sur la remobilisation des publics.

Certaines associations, en particulier les conseils citoyens, ont fortement souffert de l'absence des bénévoles durant les périodes de confinement.

L'inclusion numérique et la place des nouvelles technologies de l'information et de communication seront également des thématiques à développer au titre de la politique de la ville.

La CACTLF a révisé en 2019 les intentions du contrat de ville au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours et des nouveaux textes adoptés. Il a été signé le 29 mars 2020 en présence de M. le Préfet de l'Aisne.

PILIER EMPLOI	PILIER COHÉSION SOCIALE	PILIER CADRE DE VIE - HABITAT
7 projets soutenus	24 projets soutenus dont 7 reportés en 2021 et 2 non réalisés	3 projets soutenus dont 1 reporté en 2021
7 porteurs de projet	20 porteurs de projet	3 porteurs de projet
364 646 € de subventions mobilisées dont 132 600 € sur les crédits politique de la ville (soit 36 %)	276 690 € de subventions mobilisées dont 187 190 € sur les crédits politique de la ville (soit 68 %)	31 550 € de subventions mobilisées dont 20 100 € sur les crédits politique de la ville (soit 64 %)
16 865 € d'autres ressources des porteurs de projet	27 700 € d'autres ressources des porteurs de projet	21 000 € d'autres ressources des porteurs de projet

Cadre *de* Vie / Services

Maisons de Santé Pluridisciplinaires

L'accès aux soins est une des préoccupations majeures de la population et la santé est un sujet transversal qui concerne tous les territoires.

Parallèlement, les différentes projections réalisées en matière de démographie médicale convergent vers les mêmes constats : de nombreux départs à la retraite auxquels vient s'ajouter une crise du recrutement des jeunes médecins en milieu rural.

Aussi, la création de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) est une réponse adaptée au maintien d'une offre de soins de qualité sur les territoires.

Peu après sa création, la CACTLF s'est réellement engagée dans la réalisation du projet Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Sinceny.

17 professionnels de santé faisaient partie de l'équipe de la MSP de Sinceny à son ouverture début 2020 (3 médecins généralistes, 1 cardiologue, 1 sage-femme, 3 masseurs kinésithérapeutes, 2 psychologues, 1 psychomotricienne, 4 infirmiers DE, 1 orthoptiste, 1 diététicien).

L'équipe a été renforcée il y a quelques mois avec l'installation d'un chirurgien-dentiste, portant ainsi l'effectif à 18 professionnels.

Sans oublier bien sûr les assistantes qui assurent les prises de rendez-vous et l'accueil au sein de la structure.

Alors que le secteur peinait à trouver des médecins généralistes, cette MSP a su convaincre de jeunes médecins de venir s'installer sur le territoire, et cela, en tout juste une année d'existence.

Cette MSP permet donc de maintenir une offre de soins satisfaisante sur le territoire, et la future MSP de Saint-Gobain viendra le renforcer.

La MSP de Saint-Gobain, dont le projet de santé a été labelisé en juillet 2019, regroupe à ce jour 8 professionnels, équipe qui devrait s'étoffer à l'ouverture prévue en 2022.

Il faudra toutefois au moins deux autres projets de ce type pour conserver un bon maillage de professionnels de santé sur l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit également d'un enjeu important pour l'attractivité du territoire. La consultation citoyenne menée dans le cadre du projet de territoire de la CACTLF a d'ailleurs fait ressortir la création de MSP comme enjeu clé en matière de développement de services de soins de proximité.

La maison de santé de Sinceny.

Enfance/Jeunesse

La Communauté d'Agglomération est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF de l'Aisne. Il a pour objectif de favoriser le développement de l'offre d'accueil en direction des enfants âgés de moins de 6 ans sur les territoires les moins bien pourvus pour répondre aux besoins de l'ensemble des familles, y compris les plus modestes. Le contrat donne lieu à un versement de 55 % du reste à charge plafonné.

Celui-ci a été reconduit pour une nouvelle période de 4 ans : de janvier 2019 à décembre 2022.

Déclinée dans son projet éducatif mais aussi dans son projet de territoire, la CACTLF s'est fixée comme mission de « proposer au plus grand nombre des temps de loisirs répondant aux attentes et aux besoins de chacun en établissant entre les citoyens une égalité de faits tendant à rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi ».

Plusieurs offres de services sont proposées aux habitants :

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Les locaux du LAEP sont situés au Pôle Enfance Jeunesse à La Fère – 1 rue Saint-Auban à La Fère.

Le LAEP accueille les enfants et les familles chaque vendredi de 8h45 à 12h15.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents sont les héritiers de la Maison Verte créée en 1979 à Paris par Françoise Dolto.

Il s'agit d'un espace convivial et chaleureux où les enfants de moins de 6 ans sont accueillis avec leurs parents ainsi que les futurs parents.

Des accueillantes reçoivent et accompagnent dans leurs relations ces enfants, parents et futurs parents.

Ce lieu est agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

Les objectifs d'un LAEP sont :

- Renforcer la relation enfants-parents ;
- Développer la socialisation des enfants et des adultes grâce à la rencontre avec d'autres familles ;
- Rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles ;
- Aider à la séparation en favorisant la sécurité affective de l'enfant et des parents ;
- Prévenir d'éventuelles difficultés dans la relation enfants-parents ;
- Permettre de valoriser les compétences des parents.

Le LAEP de La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a dû faire face à l'épidémie de la COVID-19 ce qui a entrainé une baisse d'effectifs et des heures d'ouverture. Il a dû être fermé du 13 mars au 18 septembre 2020. Il a rouvert du 18 septembre au 30 octobre 2020, et dès le 1er novembre 2020 a dû être fermé à nouveau jusqu'à la fin de l'année.

Le nombre d'heures d'ouverture sur l'année 2020 était de :

- 16 séances soit 56 heures d'ouverture au public.
- 23 familles différentes et 29 enfants différents des communes de Achery, Andelain, Beautor, La Fère, Saint-Gobain, Tergnier et Travecy.

Les principes d'accueil d'un LAEP

- La gratuité ;
- La libre fréquentation (les familles viennent sans inscription et repartent quand elles le souhaitent) ;
- L'anonymat ;
- La confidentialité ;
- La responsabilité parentale.

Ce que l'on y fait

- Pour les enfants, c'est un temps de relation avec leurs parents et de rencontre avec d'autres enfants.
- Pour les parents, c'est la possibilité de se rendre disponible pour son enfant et de pouvoir échanger avec les accueillantes et les autres parents.
- Pour les enfants et les parents, c'est un temps d'éveil et de découverte.

Les activités réalisées

- Confection de couronnes pour la galette des rois ;
- Décoration d'un champignon pour la fresque d'automne ;
- Confection d'un hérisson avec des lentilles ;
- Atelier peinture pour la création de nuages ;

Fête de l'été 2019

- Activité musicale avec la malle d'instruments du LAEP ;
- Atelier conte par le biais du kamishibai ;
- 2 séances d'éveil corporel en partenariat avec Mme MOEGLIN professeur de danse.

La puéricultrice de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), Mme Laura BOULANGER, intervient une fois par mois au sein du LAEP, afin que les parents aient la possibilité de faire un petit bilan santé pour leur enfant s'ils le souhaitent. Sa venue permet également aux parents d'échanger avec elle sur diverses questions, comme la vaccination ou le déni de grossesse etc.

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Le RAM est un lieu d'accueil gratuit, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Il a pour but d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

A ce jour, le RAM couvre les 21 communes suivantes : Achery, Andelain, Anguilcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, Fourdrain, Fressancourt, La Fère, Mayot, Monceau-les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Servais, Travecy et Versigny.

Le RAM n'est pas itinérant. Les activités d'éveil se déroulent au Pôle Enfance Jeunesse les lundis matin et jeudis matin ainsi qu'à *La Courte Échelle* les mardis matin. Une fois par mois, une séance d'éveil corporel ou musical est proposée aux assistants maternels et aux parents employeurs le vendredi matin.

Les permanences téléphoniques, les rendez-vous ainsi que le travail administratif sont réalisés au Pôle Enfance Jeunesse.

Les missions principales du RAM

- Mission d'information tant en direction des familles que des professionnels de la petite enfance
- Cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles de la petite enfance

Pendant cette année exceptionnelle de pandémie, le relais d'assistants maternels n'a jamais cessé de fonctionner tout au long de l'année.

Lors du 2ème trimestre, en distanciel, le RAM s'est mobilisé sur l'organisation du service d'urgence et l'accompagnement des parents et des assistants maternels, sur le soutien des familles dans l'aide aux déclarations (prise en charge du chômage partiel de leurs salariés).

Retour en présentiel juste avant le 3ème trimestre, avec reprise des activités d'éveil jusqu'à la fin octobre (2ème confinement).

De fait les données d'activité sont significatives de cette année particulière en « dents de scie ».

- 464 contacts d'assistants maternels et de parents

Les actions du RAM

- L'éveil corporel
- Faire découvrir aux enfants leurs capacités artistiques et leur imaginaire.
- Faire découvrir aux enfants le corps par le biais d'exercices tendant à développer l'autonomie, développer la coordination, ou encore percevoir, découvrir ou structurer l'espace.

Les séances sont proposées, en partenariat avec le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), aux assistants maternels, parents-employeurs et parents fréquentant le LAEP. L'intervenante, professeur de danse, propose un thème à chaque séance (les animaux de la jungle, les saisons, les transports etc)

- 10 séances programmées (1heure par mois)

La professionnalisation des assistants maternels

La professionnalisation des assistants maternels fait partie des nouvelles missions du RAM fixées par la CNAF.

- Valoriser les aptitudes professionnelles des assistants maternels par le biais de formations certifiantes.

En partenariat avec les RAM de Chauny et de Tergnier :

- Sauveteur secouriste du travail recyclage (MIRSST)
  3 assistants maternels du territoire ont pu bénéficier de 7 heures de formation
- Transporter des personnes en sécurité
  3 assistants maternels du RAM ont pu bénéficier de cette formation – 1ère partie de formation de 3 jours - et poursuivre leur projet (code de la route, permis de conduire).

La journée nationale des assistants maternels

Valoriser le métier d'assistant maternel, créer du lien, faire connaitre le RAM aux familles et toutes les personnes intéressées par le milieu de la petite enfance.

Tous les ans, un partenariat avec les RAM de Chauny et de Tergnier est mis en place afin de proposer une journée dédiée aux assistants maternels.

Le thème retenu par les assistantes cette année : matinée détente « prendre soin de soi pour prendre soin des autres » : massages du visage et des mains, réflexologie, relaxation etc

En raison du contexte sanitaire, une telle manifestation qui devait regrouper en moyenne 90 personnes n'a pu être maintenue et a donc été reportée en 2021.

La fête de l'année et la matinée récréative de Noël

Également en partenariat avec le LAEP de la CACTLF, le RAM organise une fête de l'été et une matinée récréative de Noël.

Ces fêtes ont pour but de créer du lien, de proposer un temps d'échange entre le parent et son enfant mais aussi de faire connaitre le PEJ aux familles qui ne fréquentent pas spécialement la structure. C'est aussi le moment de faire le bilan de l'année scolaire écoulée au RAM et au LAEP.

En raison du contexte sanitaire, de telles manifestations qui devaient regrouper une centaine de personnes n'ont pu être maintenues.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les accueils de loisirs de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère ont fonctionné du :

- Vacances d'hiver : 17/02/2020 au 28/02/2020 de 8h00 à 18h00
- Vacances de printemps : Fermé pour cause COVID-19
- Vacances d'été : 06/07/2020 au 28/08/2020 de 8h00 à 18h00

Sur les sites de :

- La commune de Beautor dans les locaux du « CLSH les p'tits loups »
- La commune de Charmes dans les locaux du Centre Socio-Educatif et de l'école maternelle.
- La commune de Saint-Gobain dans les locaux de l'école maternelle et de la salle polyvalente (seulement en été)

Les accueils de loisirs accueillent des enfants âgés de 3 à 17 ans et sont accessibles pour les habitants des 48 communes de la Communauté d'Agglomération.

En raison de l'épidémie de la COVID-19, le service a dû établir un protocole sanitaire, afin de faire appliquer les gestes barrières sur les 3 accueils de loisirs.

ALSH BEAUTOR ENFANTS ACCUEILLIS VACANCES	NOMBRES D'ENFANTS
FEVRIER	34
AVRIL	0
JUILLET	40
AOUT	42
TOTAL	116

ALSH CHARMES ENFANTS ACCUEILLIS VACANCES	NOMBRES D'ENFANTS
FEVRIER	69
AVRIL	0
JUILLET	74
AOUT	67
TOTAL	210

ALSH SAINT-GOBAIN ENFANTS ACCUEILLIS VACANCES	NOMBRES D'ENFANTS
FEVRIER	27
AVRIL	0
JUILLET	42
AOUT	45
TOTAL	114

Soit au total : 440 enfants accueillis durant l'année (896 enfants en 2019)

9 enfants porteurs de handicap ont été accueillis.

- 8 enfants sur l'accueil de loisirs de Charmes âgés de 4 à 15 ans
- 1 enfant sur l'accueil de loisirs de Saint-Gobain âgé de 10 ans

L'objectif pédagogique de l'organisateur et des équipes d'animation durant le mois de juillet et août fut de proposer aux familles l'ouverture des accueils de loisirs, pour permettre en priorité aux parents en activité d'avoir un mode de garde pour leurs enfants, mais surtout d'offrir à tous ces enfants la possibilité de retrouver les vacances et de vivre ensemble tout en appliquant le protocole sanitaire demandé.

Les ALSH ont réussi à atteindre les objectifs du projet éducatif, malgré la pandémie, en les réadaptant.

Ils n'ont pas pu fonctionner durant les vacances de printemps en raison du confinement et ils ont dû accueillir moins d'enfants sur leur structure, afin de respecter la distanciation physique.

Chaque enfant a pu s'exprimer lorsqu'il le souhaitait, que ce soit sur les activités, les sorties ou même le fonctionnement de l'ALSH.

Les enfants ont bien compris et mis en place les règles sanitaires. Ils n'ont pas hésité à reprendre les adultes si cela était nécessaire (désinfection des mains, sens de circulation). Ils ont su se responsabiliser.

L'Etat a octroyé des aides financières (aide à la complétude pour la CAF et appel à projet de la DDCS) aux accueils de loisirs, de manière à pallier les difficultés rencontrées lors de la crise.

Les sorties

Sur le périmètre de l'agglomération :

- Base nautique de La Frette
- Cinémas de Chauny et de Saint-Gobain
- Piscines de Beautor et de Chauny
- Mini-golf de Beautor
- Caserne de pompiers de La Fère

Dans le Département :

- Accrobranche de St Quentin et d'Ambleny
- Poney Club d'Ambleny
- Parc d'Isle à St Quentin
- Patinoire et piscine de La bul à St Quentin
- Bowling de Laon
- Happy loup à Laon
- Ferme Souchinet
- Labymaïs de Le Herie La Vieville
- CPIE de Merlieux et Fouqueroles

Photo Freepik

- Escape Game de Soissons
- Abbaye de Soissons

Dans la Région :

- Zoo d'Amiens
- Parkafun à Amiens
- La boîte à Patins à Amiens
- DynamicLand à Valenciennes
- Nausicaa à Boulogne

Autres :

- Inter-centres
- Intervenant Les caves à musique de Tergnier
- Cirque Isis Compagnie
- Animations médiévales avec l'association la Mesnie de Lug et Viva Historia…
- Représentations de spectacles avec la Compagnie Pass à l'Acte de Soissons pour les enfants et leurs familles. (Projet subventionné par le Département)

Le Multi accueil « La Grande Aventure »

Le multi-accueil fait partie des types de structure les plus souples pour les jeunes enfants car il propose plusieurs types d'accueils. Ainsi, les parents peuvent bénéficier d'un accueil régulier (de 1 à 5 jours par semaine selon un planning prévu à l'avance), d'un accueil occasionnel (ponctuel et prévu à l'avance) et d'un accueil dit d'urgence (une solution ponctuelle pour faire face à une défaillance imprévue du mode de garde habituel de l'enfant). L'objectif premier est de proposer un mode de garde flexible aux parents.

Lieu de partage et de vie en commun, ce type d'établissement permet aux plus jeunes d'acquérir facilement leur autonomie et de se préparer tranquillement à la scolarisation. Au multi-accueil, tout est mis en œuvre pour favoriser le développement et l'éveil de l'enfant à travers des aménagements spécifiques et des activités ludiques et éducatives. L'objectif est de créer, dans le cadre d'un projet éducatif, les conditions les plus favorables au développement de l'enfant, dans le respect de ses particularités individuelles et en complément des principes éducatifs donnés par les parents.

La capacité d'accueil de « La Grande Aventure » est au maximum de 15 enfants et s'adresse aux enfants âgés de 2 mois à leur 6ème anniversaire (5 ans révolu). La structure accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La composition de l'équipe est très réglementée : un directeur, garant du bon fonctionnement de la structure, et encadrant l'équipe composée de professionnels de la petite enfance aux profils variés et complémentaires (éducateur jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, auxiliaires petite enfance etc).

Le Multi-Accueil « La Grande Aventure » s'inspire de la pédagogie Montessori, ayant pour principes la liberté, l'auto-discipline, le respect du rythme de chacun, l'apprentissage par l'expérience, l'activité individuelle et l'éducation.

La structure a la possibilité d'accueillir des enfants porteurs de handicap(s), dont les parents bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou suivis par un centre d'action médico-social. Dès lors, les enfants bénéficient d'un projet d'accueil individualisé mis en place en concertation entre la directrice de l'établissement, les parents et les professionnels qui suivent l'enfant au quotidien.

Chiffres clés de l'année 2020 :

173 jours d'ouverture (222 jours en 2019)

11 heures d'amplitude horaire journalière

54 enfants différents accueillis sur l'année

12 827 heures réalisées de présence d'enfants (22 405 h en 2019)

En raison de la crise sanitaire lié à la COVID19, tous les évènements habituels : la chasse aux œufs de Pâques, le Carnaval, les Fêtes des mères et des pères, la sortie au parc d'Isle, la journée peinture en liberté, la fête de Noël, ont dû être annulé.

Le multi-accueil a fermé ses portes du 16 mars au 2 juin 2021. A ce titre, notre principal financeur, la CAF de l'Aisne a versé une aide exceptionnelle COVID19 d'un montant de 30 979,80 € et un bonus à la réouverture d'un montant de 1 036,00 €.

Durant la période du 1er confinement, du 16 mars au 11 mai 2021, le multi-accueil « La Grande Aventure » n'a pas été réquisitionné par le Préfet de l'Aisne pour accueillir les enfants des personnels soignants ou ayant un métier assurant la gestion de la crise sanitaire.

Le nombre d'enfants accueillis sur les périodes d'ouverture a été nettement inférieur aux années précédentes, en raison de la crainte des parents de laisser leur(s) enfant(s) en collectivité avec cette épidémie de COVID19. Un protocole sanitaire a dû être mis en place pour la réouverture de la structure afin de respecter les gestes barrières et assurer l'hygiène des lieux et la désinfection.

ALSH à Nausicaa

ALSH de Beautor

Séance ciné ALSH

Affaires scolaires

La Communauté d'agglomération représente un lien avec les directions des écoles et l'Education Nationale, et a pour principales missions : le suivi des effectifs, les demandes de dérogations scolaires et leur passage en commission, le suivi des commandes de fournitures scolaires et d'entretien, la gestion du planning d'attribution des bus pour les activités et les sorties scolaires, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments scolaires y compris le matériel pédagogique ainsi que les travaux de construction ou de rénovation.

A ce titre, la Communauté d'agglomération assure la gestion de 22 bâtiments scolaires, et représentant 1 421 élèves à la rentrée scolaire 2020/2021 dont :

- 525 élèves répartis sur 28 classes maternelles
- 896 élèves répartis sur 43 classes élémentaires

L'année scolaire a été fortement perturbée par la crise sanitaire.

Ainsi dans le contexte spécifique du covid-19, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions strictes de sécurité.

Suite au confinement et à la mise en place des cours en distanciel, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a décidé le déploiement dans ses écoles de l'Environnement Numérique de Travail (ENT), plateforme d'échange permettant d'impliquer et de connecter toute la communauté éducative : professeurs, élèves et parents.

Parmi les plus importants investissements réalisés cette année scolaire :

- Réhabilitation de l'assainissement des écoles de Fourdrain et de La Fère
- Finalisation des travaux de l'école d'Anguilcourt-le-Sart
- Réhabilitation et mise en conformité des installations électriques du groupe scolaire Jean Moulin et de l'école Jules Verne de La Fère
- Rénovation de deux classes de l'école de Monceau-les-Leups
- Acquisition de mobilier pour les écoles d'Achery et Gibon de Saint-Gobain

525 élèves sur 28 classes maternelles

896 élèves sur 43 classes élémentaires

Chiffres clés de l'année 2020	
Coût annuel d'un élève en classe de maternelle au sein des écoles de la CACTLF	1 295€
Coût annuel d'un élève en classe élémentaire au sein des écoles de la CACTLF	635€
Participation aux frais de scolarité extérieurs des élèves de l'agglomération	69 485€
Participation aux frais de fonctionnement du Cours privé Lacordaire (Charmes)	101 989€
Demande de remboursement des frais de scolarité des élèves hors CACTLF fréquentant une école du territoire de l'agglomération	13 380€
Attribution aux écoles par élève de budget de fonctionnement	35 €
Attribution aux écoles par élève pour la coopérative scolaire	8 €
Enveloppe pour les classes découvertes	16 500 €
Enveloppe pour la fête de fin d'année des élèves (spectacles, livres, chocolats)	7 800 €

Photo Freepik

Espaces Publics Numériques

Les salles TIC de la CACTLF proposent gratuitement de l'initiation à l'informatique à tous les habitants du territoire.

La Communauté d'Agglomération met à disposition 51 ordinateurs répartis dans 8 salles situées sur les communes de Achery, Beautor, Béthancourt-En-Vaux, Condren, La Fère, Mennessis, Saint-Gobain et Sinceny.

Une activité en 2020 fortement perturbée par la pandémie

L'activité des EPN a été fortement perturbée en 2020 par la pandémie liée à la Covid-19, les périodes de confinement et les protocoles sanitaires qui en ont résulté.

26 ateliers numériques ont cependant été réalisés pour initier des agents (administratifs et chantiers d'insertion) à l'outil informatique. Pour les membres des chantiers d'insertion, il s'agit de les guider dans leurs démarches de recherche d'emploi et de les initier aux nouvelles technologies (impression 2D et 3D…).

Durant les périodes de confinement et de fermeture des EPN, les animateurs ont su conserver le lien avec le public par un accompagnement à distance : impression et distribution d'autorisations de déplacements, maintenance informatique à distance, aide aux démarches administratives en ligne, écoute attentive durant cette période difficile pour les personnes les plus fragilisées et isolées…

En mai, les animateurs ont avec l'aide de l'imprimante 3D, confectionné 200 visières qui ont ensuite été distribuées aux différents services de la collectivité (notamment aux agents du service d'aide à domicile) et dans quelques mairies. Ils ont également réalisé 300 écarteurs de masques pour leurs collègues, les ripeurs et les aides à domicile.

Afin de respecter les protocoles sanitaires et les mesures de distanciation sociale, une jauge d'accueil du public a été fixée entre 1 et 4 personnes selon la taille de chaque salle. Les accueils de groupes, l'accès libre et les ateliers collectifs thématiques ou d'initiation à l'informatique ont été supprimés pour se prioriser sur l'accompagnement aux démarches administratives en ligne uniquement sur rendez-vous.

Le taux de fréquentation est ainsi passé de 32% en 2019 à 19% en 2020.

Évolution de l'offre numérique sur le territoire

Conformément à la feuille de route du numérique inscrite dans le projet de territoire 2019-2029, la communauté d'agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère a affirmé sa volonté de poursuivre l'accompagnement de tous et notamment des publics fragiles aux usages du numérique et de répondre à l'éloignement des services publics en travaillant sur un projet de création d'un Espace France Services (EFS).

3 agents ont été spécifiquement formés en fin d'année pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne (CAF, caisses de retraite, sécurité sociale, MSA, Pôle Emploi, impôts, cartes grises…). Le dispositif France Services fait l'objet d'une convention signée avec l'État dans le respect d'un cahier des charges national.

L'EFS de La Fère ouvrira ses portes début 2021 au 17 rue Henri martin à La Fère, dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Ses locaux intègreront également l'EPN de La Fère.

Les services de la communauté d'agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère continuent également de travailler sur le projet de création d'un tiers-lieu numérique à Chauny au sein d'un partenariat public-privé. L'objectif de ce tiers lieu est de créer du lien entre les acteurs du territoire et d'animer une communauté d'individus isolés, de travailleurs indépendants, d'entrepreneurs, d'entreprises petites et très petites, afin de favoriser des rencontres entre acteurs économiques au sein d'espaces de coworking, de télétravail et d'aide à la digitalisation des entreprises. Le tiers lieu devrait également proposer un service de médiation numérique tous publics.

L'agglomération entend ainsi jouer un rôle dans le développement de l'accès et des usages numérique, qu'elle considère comme une condition de son attractivité.

Une étude visant à préfigurer un dispositif de médiation numérique innovant, a été réalisée dans ce cadre en 2019.

Données	Évolution 2020/2019
23 940 heures offertes	-48 %
142 personnes différentes fréquentant les salles chaque mois	-53 %
1 183 démarches administratives en ligne	+36 %
22 % des visites avec un matériel personnel	-2 points
669 initiations informatiques	-73 %
3 520 visites totales sur l'année	-64%
7 visites de classes de primaires et maternelles	-90 %
3 visites d'enfants en ALSH	-94 %
27 visites d'étudiants	-87 %
1 100 visites de demandeurs d'emploi	-75 %
1 353 visites de retraités	-65 %
78 visites de personnes handicapées (tous handicaps confondus)	-21 %

Interventions dans les domaines culturels et sportifs

L'année 2020 a été marquée par le brusque arrêt de la vie culturelle et sportive suite à la crise de covid-19.

Soutien à des évènements sportifs ou culturels

La CACTLF accompagne les associations à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles. Les aides de la communauté d'agglomération peuvent prendre la forme de remise de coupes ou de subventions.

Au titre de cette compétence, la CACTLF a attribué près de 32 800€ de subventions à 9 associations du territoire de l'agglomération.

Malgré l'annulation de la plupart des évènements subventionnés, la communauté d'agglomération a souhaité soutenir les associations et ne pas les fragiliser davantage en maintenant les sommes déjà versées.

Festival Cantons Chante !

Organisé en partenariat avec l'association Espaces Musiques, le festival Cantons Chante ! parcourt chaque été les communes du territoire afin de proposer des spectacles gratuits de musiques actuelles en zone rural. Une programmation éclectique ; chansons, rock, jazz, blues ; composée de formations locales ou nationales.

Les communes d'Amigny-Rouy, Beautor, Guivry et Servais ont été retenues pour accueillir un spectacle. Malheureusement, le contexte de crise sanitaire a conduit la CACTLF à annuler la 18ème édition de cette manifestation.

Il a été proposé de reporter ce festival en 2021 dans les mêmes conditions que celles adoptées en 2020.

Opération Ciné d'été

Ce dispositif permet aux jeunes de moins de 25 ans résidant dans une commune membre de l'agglomération de bénéficier d'une place de cinéma au tarif préférentiel de 1,50€ l'unité ; la CACTLF prenant en charge 3,70€.

- 1800 contremarques éditées par la CACTLF
- 1150 contremarques distribuées par les communes
- Mais seulement 565 contremarques utilisées

Transports de scolaires vers les lieux de spectacles dans le périmètre communautaire

La Communauté d'agglomération gère sur l'ensemble de son territoire les demandes des écoles désirant bénéficier des transports des élèves vers certains lieux de spectacles et de culture ainsi que les piscines du territoire de l'agglomération.

Paris-Chauny 2020 - Photos Alain Thomas

Aide à domicile

Le service d'aide à domicile du secteur de La Fère intervient sur les communes suivantes: Achery, Andelain, Anguilcourt-le-Sart, Beautor, Bertaucourt-Epourdon, Brie, Charmes, Courbes, Danizy, Deuillet, La Fère, Fourdrain, Fressancourt, Mayot, Monceau-les-Leups, Rogécourt, Saint-Gobain, Saint-Nicolas aux Bois, Servais, Travecy, Versigny.

Maintien à domicile

Le service intervient 7 jours sur 7, week-end et jours fériés compris.

Il travaille en collaboration avec le Conseil Départemental de l'Aisne, la CARSAT, les caisses de retraites, et certaines caisses de mutuelle, qui financent les prestations assurées pour leur compte. (CPAM, MSA, CMCAS, CNRACL, CNMSS, RMA, Mutuaide Assistance, Mondial Assistance…)

L'objectif est de maintenir à domicile des personnes âgées, malades ou handicapées ; L'éthique est d'accompagner les personnes qui souhaitent rester à domicile et respecter leur choix.

Le personnel aidant a pour mission d'accomplir chez les bénéficiaires un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile, à l'entretien de leurs relations avec l'extérieur, et donc à leur indépendance.

Le service est resté l'un des seuls services de la CACTLF à fonctionner durant le 1er confinement de mars à mai 2020. Le service ayant encore le stock d'EPI de la période H1N1, a pu continuer ses interventions sans difficulté d'approvisionnement de masques.

Toutefois, en raison de l'absence de beaucoup d'agents (arrêts maladie) durant cette période de confinement, il a été décidé de privilégier l'accompagnement à la personne au détriment de l'entretien de la maison, sachant que les bénéficiaires eux-mêmes suspendaient leurs prestations d'entretien.

Une prime COVID19 a été versée par la CACTLF (financée par le département) aux agents ayant été le plus au contact des usagers et ayant pris le plus de risques au prorata du temps passé sur le terrain, afin de les remercier de leur engagement professionnel.

Services proposés

- Livraison de courses à domicile
- Préparation de repas à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Assistance aux personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- Accompagnement aux personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- Assistance aux personnes âgées (PA)
- Assistance aux personnes handicapées (PH)
- Accompagnement des PA et PH

Les bénéficiaires du service :

Type de Bénéficiaires	Nombre bénéficiaires
Personnes âgées de plus de 70 ans (hors bénéficiaires de l'APA et de la PCH)	*166*
Bénéficiaires APA	*218*
Bénéficiaires PCH et autres (adultes handicapés)	*6*
Total des bénéficiaires	*390*
(Comparatif 2019 : 341 bénéficiaires)	

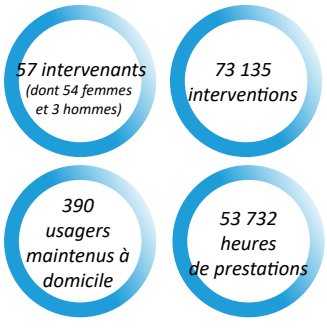

Portage de repas

Le service de portage de repas s'adresse aux personnes ne pouvant se déplacer pour diverses raisons. Il aide la personne au cours de difficultés temporaires, mais complète également le dispositif de maintien à domicile.

Le portage de repas s'effectue en liaison froide afin de répondre aux obligations sanitaires imposées par la réglementation.

Les repas sont livrés les lundis (pour le lundi et mardi), les mercredis, les jeudis (pour le jeudi et vendredi) et les vendredis (pour le samedi et dimanche) en liaison froide avec possibilité de repas pour les diabétiques.

Ce service permet donc à ses bénéficiaires de disposer de repas pour chaque jour de la semaine, week-end et jours fériés compris.

Le service portage de repas a très bien fonctionné sur l'année 2020, particulièrement en raison de la crise sanitaire COVID19.

Le service portage de repas a livré sur l'année : 10 369 plateaux simples (8 273 en 2019) et 2 537 plateaux journée (2 680 en 2019) : soit l'équivalent de 15 443 repas (13 633 en 2019) à destination de 77 personnes ayant bénéficié du service au moins une fois dans l'année (contre 73 en 2019), soit une moyenne d'environ 42 repas livrés par jour. (37 à 38 en 2019)

Le marché de fourniture des plateaux repas a été relancé, et attribué de nouveau à la société NEWREST de Condren à un tarif compétitif nous permettant de ne pas augmenter le prix de revente des repas.

Tarifs de revente des Repas :

- Plateau simple : 6,50 €
- Plateau journée (midi + soir) : 10 €

Ressources

Communication

Le développement des outils de communication a permis à la Communauté d'Agglomération de toucher et d'informer le plus largement possible les habitants du territoire mais aussi les acteurs économiques.

Les enjeux de la communication pour l'agglomération sont multiples. Il s'agit à la fois d'informer, de promouvoir les actions ainsi que les résultats, de développer l'attractivité et également de faire naître un sentiment d'appartenance chez les habitants du territoire. Une communication régulière sur différents supports permets à l'agglomération d'être de mieux en mieux identifiée par les habitants du territoire et même au-delà.

L'Agglonews diffusée au format « pdf », newsletter et papier permet une diffusion assez large auprès des agents, des élus et des acteurs économiques.

Le site internet est régulièrement mis à jour et permet de diffuser les actualités relayées par les différents réseaux sociaux mais également de donner une vue d'ensemble des compétences de la collectivité.

L'utilisation des réseaux-sociaux est une vitrine pour le site Internet et permettent d'apporter des informations aux usagers où qu'ils se connectent.

En raison de la pandémie, un seul numéro du journal d'information, le Com'Agglo, a été diffusé et distribué dans toutes les boites aux lettres. Ce journal attendu, met en évidence les événements forts de la collectivité (ex : rencontres économiques) et permet aussi de décrire les différents services de la collectivité et également de mettre en avant des entreprises accompagnées.

Certains articles des derniers numéros sont rédigés sous forme d'interviews afin de rendre plus vivante la lecture.

1 numéro Com'Agglo

5 Agglonews

1 135 abonnés à la newsletter (Agglonews)

2 193 abonnés sur Facebook

93 posts publiés sur Facebook

Photo Freepik

Equipements

Equipements communautaires au 1er janvier 2020 :

- 2 ERP administratif
- 1 centre technique communautaire
- 3 déchetteries
- 3 immeubles
- 1 zone économique spéciale
- 2 zones d'aménagement concerté
- 6 hôtels d'entreprises
- 1 pépinière d'entreprises
- 2 bâtiments tertiaires
- 1 hôtel des formations
- 1 centre d'exploitation des transports urbains
- 1 maison de santé pluridisciplinaires
- 1 pôle enfance jeunesse
- 1 multi-accueil
- 1 refuge pour animaux

Mis à disposition de la CACTLF :

- 1 aire d'accueil des gens du voyage
- 18 établissements scolaires répartis sur 22 sites
- 7 salles informatiques

Refuge fourrière pour animaux

Prise de compétence par la communauté d'agglomération de la compétence « construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale ».Sur le territoire de l'agglomération, une seule structure correspond à cette compétence.

L'association UDA NOE pour animaux située à Beautor est en activité depuis 10 ans.

Cependant, ne pouvant prendre en charge l'ensemble des animaux des communes membres de l'agglomération, la CACTLF a conclu pour le compte de ses communes des contrats de prestation de service avec les SPA de Laon et de Saint-Quentin (refuge fourrière de Rouvroy).

Cette première année d'exercice de compétence a permis à la CACTLF de faire un état des lieux des besoins du territoire en la matière. Une réflexion a été menée en ce sens.

L'UDA NOE de Beautor en quelques chiffres :

128 entrées de chiens : 83 ont retrouvé leurs propriétaires et 35 ont été adoptés

262 entrées de chats : 15 chats ont retrouvé leurs propriétaires et 178 ont été adoptés.

Photo Freepik

Finances

Budget principal et budgets annexes

DEPENSES : 46 680 919 €		RECETTES : 61 376 402 €	
Reversement aux communes :	6 998 951 €	Fiscalité :	20 756 762 €
Administration générale	13 709 851 €	Dotations et subventions	11 580 412 €
Service d'aide à domicile :	1 255 121 €	Produits des services :	10 900 676 €
Service déchets ménagers :	6 742 025 €	Recettes diverses	1 059 375 €
Transports urbains :	4 043 625 €	Opérations d'ordre	866 275 €
Bâtiments économiques :	835 554 €	Résultats 2019 reportés	10 422 762 €
ZAC Les Terrages :	213 709 €	Produits de gestion courante	5 790 140 €
Service des eaux – Régie :	3 439 395 €		
Service des eaux – DSP :	139 724 €		
Assainissement :	4 009 882 €		
Affaires scolaires :	2 066 193 €		
Enfance/jeunesse :	740 573 €		
Action sociale Soutien chantier d'insertion :	724 821 €		
Elus locaux :	467 107 €		
Services techniques :	245 959 €		
Habitat :	316 424 €		
Culture/tourisme :	105 473 €		
Gens du voyage :	72 147 €		
Urbanisme/droits des sols :	154 231 €		
Politique de la ville :	172 594 €		
Environnement/GEMAPI :	227 560 €		
Résultat de fonctionnement 2020 :		**14 695 483 €**	

Photo Freepik

Les recettes de fonctionnement

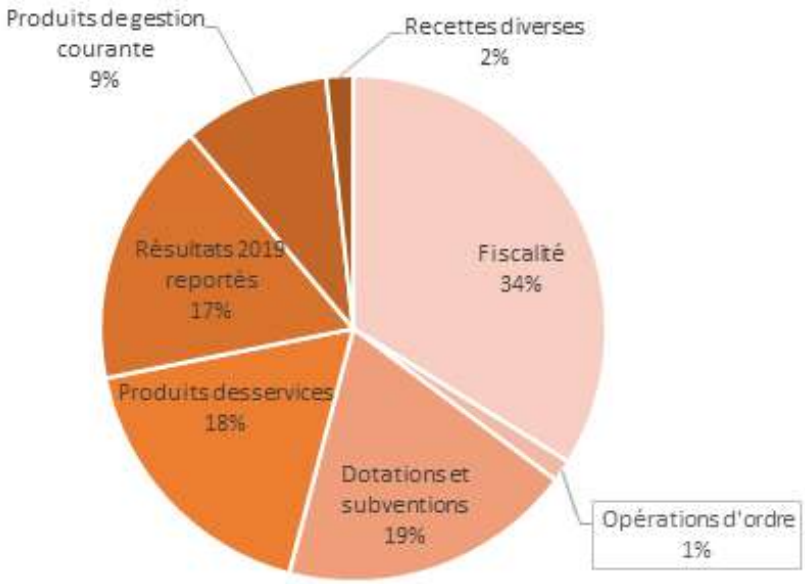

Investissement

DEPENSES : 17 958 853 €		RECETTES : 25 099 001 €	
Déficits reportés :	256 603 €	Excédents antérieurs reportés :	9 816 741 €
Opérations d'ordre :	866 375 €	Affectation du résultat :	4 173 961 €
Capital de la dette :	5 257 404 €	Opérations d'ordre :	5 394 595 €
Acquisitions, études :	1 606 561 €	Autres recettes :	3 493 089 €
Subvention d'équipement :	370 427 €	FCTVA	598 995 €
Autres immobilisations financières :	238 436 €	Subventions :	1 621 620 €
Opérations patrimoniales :	2 127 190 €		
Travaux : Voir diagramme « Répartition des travaux »	7 235 857 €		
Excédent de financement 2020 :		**7 140 148 €**	

Répartition des travaux

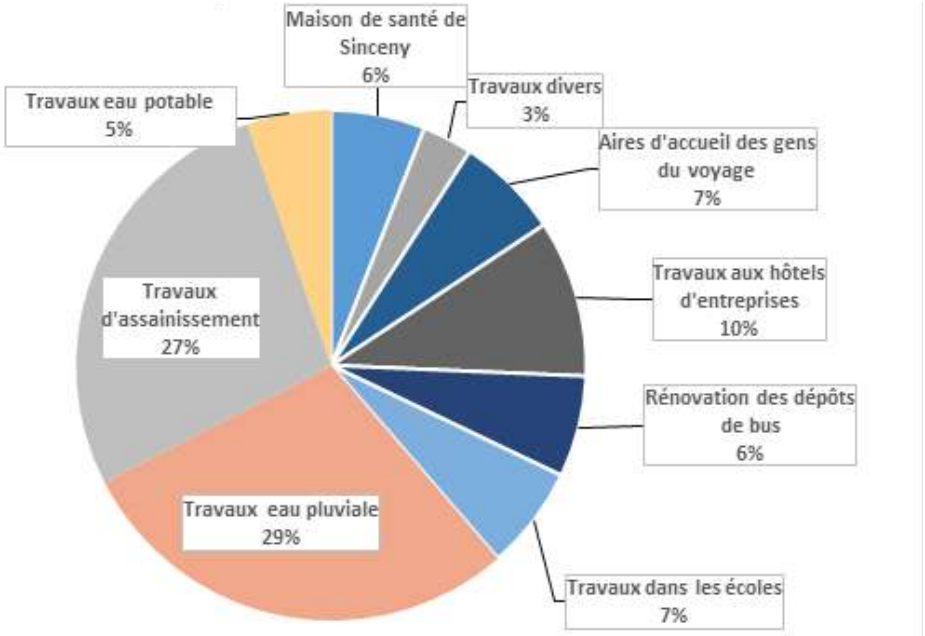

La dette

Encours de la dette

	2019		2020	
	Total en €	€/hab.	Total en €	€/hab.
Tous budgets	6 667 191 €	116 €	68 235 579 €	1 224 €
Budget principal	3 709 081 €	67 €	19 565 606 €	351 €

L'encours total arrêté au 31 décembre d'un exercice se définit comme la somme en capital des emprunts que la CA doit rembourser aux banques. La très forte augmentation entre 2019 et 2020 est due au transfert de la compétence « Eau – assainissement ».

Répartition de l'encours de la dette par budget

Cet « encours de dettes » est rapporté en €/ habitant (55 732 habitants).

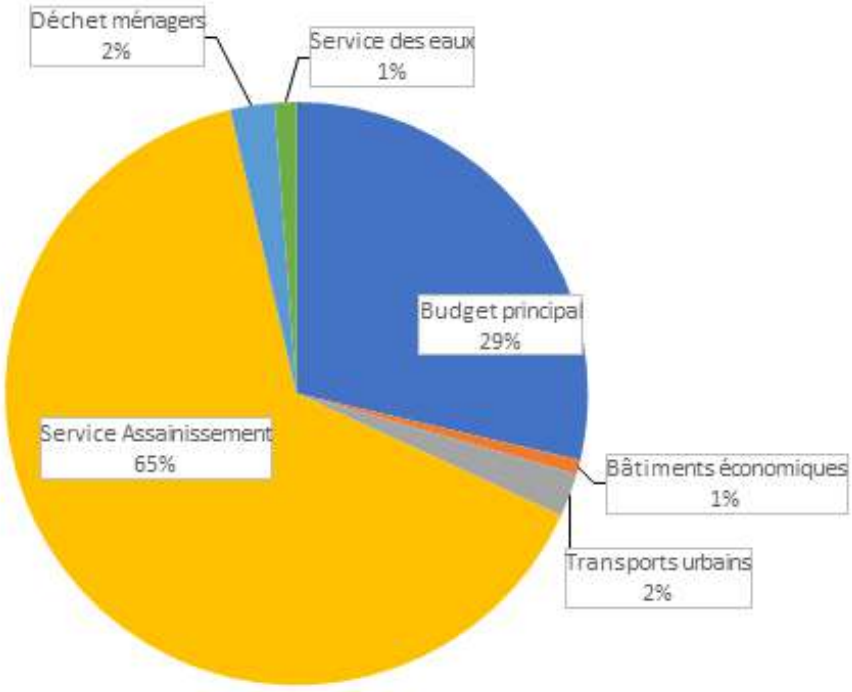

Les marchés

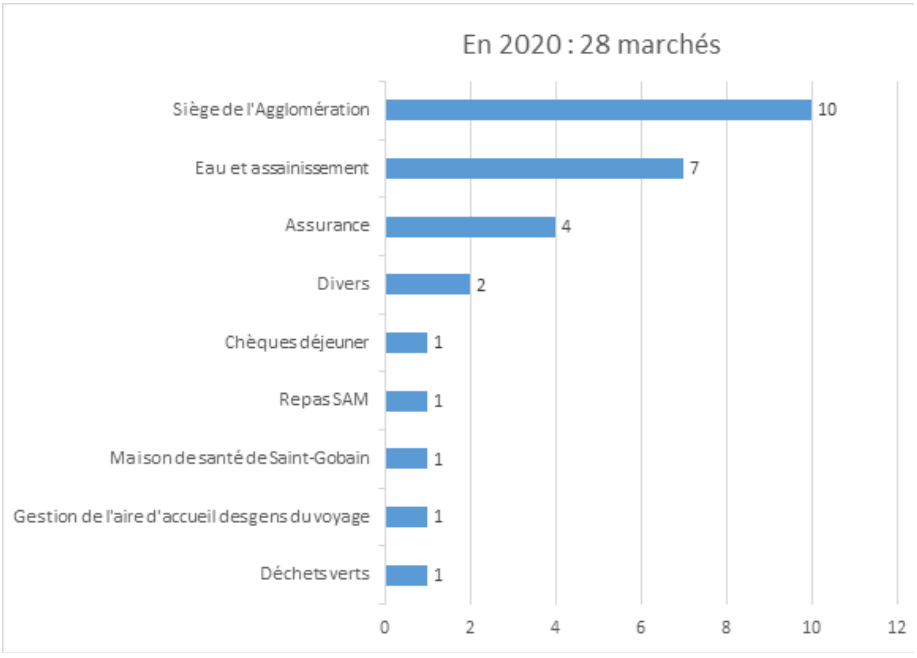

Fonds de concours

Cette année, la communauté d'agglomération a décidé l'attribution de 17 719 € au titre du fonds de concours aux 9 communes qui en ont fait la demande.

Toujours dans le cadre du soutien apporté à ses communes membres, la CACTLF a attribué au titre du fonds de concours dédié aux projets structurants la somme de 116 000,75 € à la commune de Danizy afin de construire un foyer rural avec création d'offices et la somme de 26 345 € à la commune de Sinceny pour l'aménagement paysager du Parc Saint Lazare.

Dotation de solidarité – déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CACTLF :

La communauté d'agglomération intervient à hauteur de 50% du coût supporté par chaque commune membre.

Pour 2020, la participation de la communauté d'agglomération s'élève à 278 607 €.

Notes

Notes

CHAUNY - TERGNIER - LA FERE
Communauté d'Agglomération

Siège administratif
57 Boulevard Gambetta
BP 20086
02301 CHAUNY Cedex
Tél : 03.23.39.94.94
E-mail : accueil@ctlf.fr

Service aide à domicile
16 rue Albert Catalifaud
02800 LA FERE
Tél : 03.23.56.62.22
E-mail : aideadomicile@ctlf.fr

Pôle enfance jeunesse
Rue Saint Auban
02800 LA FERE
Tél : 03.23.38.42.20
E-mail : pole.enfancejeunesse@ctlf.fr

Multi accueil « La Grande Aventure »
16 bis rue Albert Catalifaud
02800 LA FERE
Tél : 03.23.56.55.86
E-mail : lagrandeaventure@ctlf.fr

Pépinière d'entreprises Innovalis
Rue Georges Pompidou
02300 CHAUNY
Tél : 03.23.37.29.20
E-mail : innovalis@ctlf.fr

Espace France Services
17 Rue Henri Martin
02800 La Fère
Tél : 03.23.57.76.88
E-mail : efs-lafere@ctlf.fr

Communauté
d'Agglomération
Chauny - Tergnier - La Fère

Communauté
d'Agglomération
Chauny-Tergnier-La Fère